

Maintenant

15 AVRIL - 15 MAI

1968

NO 76

LE PARI DE L'ÉDUCATION

Entrevue exclusive

avec le Ministre Jean-Guy Cardinal



Pierre Angers, s. j., montre la nécessité de

L'ÉCOLE NEUTRE OUVERTE

● COMMUNIANTS ' 68

● UN CANADA LIBRE (RAPPORT WATKINS)

● SOUS LE VOILE : LA FEMME

Avortement

Bonnie
and
Clyde

R. Ducharme

75 CENTS

sommaire

Pour une école neutre ouverte

Vincent Harvey 99

C'est le grand jour...

Pierre Saucier 103

Sous le voile : la femme

Renée Rowan 105

L'embryon : masse cellulaire ou être humain ?

Yves Clermont 111

De nouveau « non à l'avortement »

H. Pelletier-Baillargeon 107

Un Canada libre (Rapport Watkins)

Jean-Guy Loranger 112

Le pari de l'éducation

Jean-Guy Cardinal 115

L'Avalée des avalés : affrontement avec le mal

Robert Barberis 121

Bonnie and Clyde

Jacques Lamoureux 125

RÉDACTION, ADMINISTRATION,

ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.
Frais de port garantis
si non livrable

TABLEAU DE BORD

PIERRE ANGERS, jésuite, apporte une contribution éclairante au débat de la confessionnalité scolaire. Après avoir dégagé à la lumière des enseignements conciliaires les rôles respectifs de la société civile et de l'Eglise, et mis en relief les tâches proprement missionnaires qui reviennent à l'Eglise, l'auteur étudie les trois principaux types de présence de l'Eglise à l'école : la confessionnalité traditionnelle, un régime renouvelé selon l'esprit des récents règlements du Comité catholique, et enfin l'école non confessionnelle mais ouverte à l'action pastorale des Eglises. En conclusion un principe directeur se dégage avec netteté, il s'agira de respecter à la fois l'autonomie de l'école et la liberté de l'action évangélisatrice.

Mais où en est la fameuse réforme de l'éducation ? Que se passe-t-il depuis l'arrivée de JEAN-GUY CARDINAL, troisième titulaire du poste-clé de ministre de l'éducation nationale ? Au cours d'une entrevue abondante, généreuse et percutante, le ministre a accepté de « se mettre au blanc » et de répondre aux « colles » que lui posait un des membres de la direction, le père Yves Gosselin. Sous le titre général *Le pari de l'éducation*, on examine des questions controversées. L'austérité mettra-t-elle un frein à la réforme ? Serait-il vrai qu'on a mis le Rapport Parent aux oubliettes ? Qu'advient-il de la fameuse formation des maîtres ? Comment expliquer que les universités échappent à la juridiction du ministère ? Est-ce normal ? Un long développement est consacré aux maquis du secteur privé et des manuels, et l'on n'a pas oublié des questions aussi brûlantes que la neutralité des Commissions scolaires, les dédales de l'audio-visuel et la fondation d'une seconde université de langue française à Montréal.

Dans une première analyse, ROBERT BARBERIS avait proposé une première saisie des affirmations fondamentales de Réjean Ducharme face au problème religieux. Voici qu'il poursuit son investigation du roman *L'Avalée des avalés* et scrute le thème de la religion par rapport à certaines structures du roman. L'exploration sonde la dynamique de la conscience de Bérénice et y découvre une relation dialectique entre un monde subjectif et l'univers social. Bérénice oscille entre deux pôles, de l'aigle aux marécages. « Ma place, dit-elle, n'est pas ici parmi les mamifères ». D'où une tension douloureuse et l'existence chez elle d'une sorte d'autonomie subversive.

Comment se présente la première communion dans le contexte d'aujourd'hui ? Au-delà du rite saisonnier et des servitudes sociologiques, PIERRE SAUCIER suggère quelques pistes de réflexions à l'adresse des parents dont les enfants prendront part pour la première fois au repas de fête du partage de la parole et du pain de vie.

Maintenant revient sur les problèmes du droit à la vie et de l'avortement. Le docteur YVES CLERMONT, professeur d'histologie à McGill, décrit scientifiquement le processus complexe et admirable de la genèse de l'être humain. L'embryon peut-il être assimilé à un simple amas ou conglomérat de cellules plus ou moins organisées et jouissant d'une vie strictement végétative, ou sommes-nous en face d'un être vivant rigoureusement organisé et bénéficiant d'une autonomie réelle. Le savant constate, mais il ne peut s'empêcher de s'émerveiller. Et HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON s'explique à nouveau sur le débat soulevé par le projet Trudeau dans la perspective d'un respect plénier des droits de l'homme. La revue publie aussi les conclusions retenues par les équipes chrétiennes de la région de Québec qui correspondent tout à fait à la position exprimée par l'équipe.

Tandis que l'on renouvelle le personnel politique avec le congrès de la chefferie libérale et que l'on ne manque pas de bréviaires strictement constitutionnels pour résoudre la crise canadienne, le problème majeur se pose en termes d'économie : y a-t-il un Canada libre ? Un spécialiste en sciences économiques, JEAN-GUY LORANGER, examine les suggestions novatrices proposées par le Rapport Watkins. Sans être d'accord avec tous les moyens proposés, cette étude lui paraît d'une extrême importance, c'est même à son avis un des premiers efforts de réflexion systématique par un groupe d'experts fort sérieux sur l'incidence de la propriété étrangère sur la souveraineté du Canada.

Que la valse des Oscar holywoodiens retienne ou non le film *Bonnie and Clyde*, peu importe. Cette œuvre apparaît d'ores et déjà comme une des plus grandes réussites du cinéma américain de date récente. C'est un cinéma qui dépasse de beaucoup le pur divertissement, c'est un cinéma qui dérange et qui fait mal. JACQUES LAMOUREUX rend compte du choc profond causé par le dernier film d'Arthur Penn.

POUR UNE ÉCOLE NEUTRE OUVERTE

Sous le titre *Confessionnalité ou pastorale dans l'école ?*, la revue d'information et de recherche en éducation *Prospéctives*, dans sa livraison de février, publie une remarquable étude du P. Pierre Angers, s.j. sur le mode de présence de l'Eglise dans le monde scolaire d'aujourd'hui. Cet article-synthèse de 50 pages grand format mérite une lecture attentive qu'aucun résumé ne saurait remplacer. Dans les discussions actuelles sur la confessionnalité qui se situent trop souvent au niveau des impressions, des craintes et des sentiments, il n'est pas inutile de prendre un peu de recul pour situer le débat dans les véritables perspectives de l'ecclésiologie conciliaire et de la nouvelle conception des relations Eglise-monde.

C'est précisément ce que fait l'auteur dans la première partie de son article. A la lumière des grandes orientations du Concile — qu'il faut dégager des textes majeurs comme la *Constitution dogmatique sur l'Eglise* et la *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps* plutôt que de la seule *Déclaration sur l'éducation chrétienne* dont on risque de majorer la portée si on la lit isolément — le P. Angers analyse la tâche essentiellement missionnaire de l'Eglise que dans une mentalité de chrétienté on avait identifiée de façon restrictive à « l'évangélisation des païens ».

ÉGLISE ET MISSION

« La mission appartient à l'être même de l'Eglise, si bien qu'il est impossible de séparer Eglise et mission. L'Eglise est médiatrice entre le Christ et le monde. Elle participe au mystère de Jésus, elle n'est rien d'autre que la participation à la mission du Christ dans le monde. Elle n'est pas fondée pour exercer une double action, dont l'une porterait sur les chrétiens de l'intérieur et l'autre sur les infidèles. Elle est missionnaire et elle rayonne tout naturellement dans le milieu ambiant. En tout lieu et en tout pays, dans les terres de vieille chrétienté et dans les jeunes nations récemment ouvertes à l'évangélisation, l'Eglise est missionnaire. Partout où il y a des hommes, des milieux humains, des espaces culturels, l'Eglise, sacrement de la rencontre, est appelée à témoigner de l'Evangile, à annoncer le règne du Seigneur. Telle est sa raison d'être dans le dessein de son fondateur. L'activité missionnaire s'adresse à tout homme : aux baptisés

dont la conversion n'est jamais achevée, aux non-baptisés qu'enveloppent avec le même amour les promesses et les alliances du salut » (p. 23).

Avec la sécularisation, la société prend en charge les tâches humanitaires et éducatives. « Du même coup, l'Eglise retrouve sa pleine conscience missionnaire, jointe au discernement du rôle véritable qu'elle est appelée à remplir dans la société civile, en éducation comme ailleurs. Soulagée du fardeau des tâches temporelles, l'Eglise perçoit avec un regard neuf la distinction entre Eglise et chrétienté, entre Eglise et société civile, entre les tâches de civilisation et la mission d'évangéliser. Elle passe ainsi progressivement d'un point de vue clérical et intracatholique à une vision plus large et en réalité plus catholique, celle qui embrasse tous les hommes et la société humaine tout entière » (p. 23).

UNE ÉGLISE TOURNÉE VERS LE MONDE

La fin de la chrétienté amène l'Eglise à reviser son attitude à l'égard du monde qu'elle avait eu tendance à domestiquer au profit du religieux. Elle reconnaît aujourd'hui l'autonomie du profane et redécouvre que sa mission est de servir le monde. « Le rapport au monde, écrit le P. Angers, est inhérent à l'essence même du christianisme explicite, c'est-à-dire l'Eglise ». « L'Eglise ne saurait (donc) se borner à cultiver les âmes qui font partie de son sein, ni se retrancher derrière la citadelle de ses dogmes ou de ses institutions pour préserver ses valeurs spirituelles. Lorsque l'Eglise veut ainsi sauver son âme, elle la perd et la corrompt. L'Eglise, par sa nature, est tournée vers le monde... » (p. 25).

En effet, « le Royaume est donné pour le monde, continue le P. Angers, en s'appuyant sur une série de textes scripturaires. La réconciliation est pour le monde ; c'est le monde que Dieu a aimé ; c'est pour le monde que le Fils de Dieu a été élevé sur la croix ; Jésus n'est pas venu pour condamner le monde, mais pour le sauver ; Jésus est mort pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés ; c'est au monde que Dieu donne sa vie éternelle. Il s'agit du monde d'aujourd'hui, avec ses divisions, ses haines, ses guerres, sa laborieuse recherche d'unité, son développement technique, ses profondes mutations sociales. Là est le lieu privilégié où le Seigneur se révèle et agit, le théâtre où il exerce son activité libératrice ».

UNE ÉGLISE EN DIALOGUE AVEC LE MONDE

D'où il est nécessaire que l'Eglise écoute le monde, apprenne à y lire les signes des temps. Elle doit être prête « à recevoir l'expérience venant du monde », à reconnaître « qu'elle reçoit du monde d'aujourd'hui et de ses diverses cultures, des cultures et des requêtes de ce temps ». « Grâce à l'évolution des cultures, au progrès des sciences et des techniques, l'Eglise apprend elle-même à mieux connaître les hommes et leur diversité, elle apprend à mieux pénétrer et à mieux exprimer le message révélé, elle s'approfondit elle-même, et découvre en termes toujours nouveaux le sens de sa doctrine » (p. 26).

Il s'instaure ainsi « une structure dialogale » entre l'Eglise et le monde que l'auteur décrit de la façon suivante : « Les recherches humaines, les acquisitions des cultures, les découvertes des sciences doivent rencontrer la Vérité ; de son côté, la Vérité, pour mieux se connaître, doit se mettre à la recherche des vérités et des découvertes. Elle doit tendre à leur faire donner leur vrai nom, qui est Jésus-Christ, le centre de tout ce qui existe, le récapitulateur. Ainsi, par la mission, l'Eglise écoute, accueille, est présente au milieu du monde ; elle y discerne des besoins, des aspirations, des signes, des attentes ; elle identifie des grâces diffuses dans le monde ; et, ayant identifié ces attentes, ces vérités, elle détermine le point d'application de son action, et elle apporte la lumière » (p. 26).

La lumière qu'elle propose n'est pas en contradiction avec le respect de l'autonomie du profane : « les choses ont une consistance naturelle, au cœur de laquelle existe une ordination à Dieu qui réalise leur vœu profond... En orientant le monde vers Dieu et Jésus-Christ, en s'efforçant de les conformer au plan de Dieu, les chrétiens ne font rien d'autre que rendre aux choses leur vérité ».

Sacrement de la rencontre, l'Eglise poursuit toujours le même objectif : « manifester et communiquer la vie de Dieu, annoncer son dessein de salut », quelles que soient les conditions dans lesquelles elle doit exercer sa mission. Mission essentiellement religieuse dont le but est la conversion du cœur chez tous les hommes : chrétiens et non-chrétiens.

LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS L'ÉCOLE

A la lumière de cette théologie conciliaire sur la mission de l'Eglise et sur les rapports Eglise-monde, le P. Angers se demande ensuite quel type de présence l'Eglise doit assurer dans l'école.

« Lorsque l'Eglise pénètre dans le monde de l'école, écrit-il, elle y entre comme messagère de salut et animatrice de la foi ; non comme promotrice de civilisation. L'Eglise entre dans l'école sans perdre son identité, en poursuivant ses finalités missionnaires et le dessein de salut que le Seigneur lui a confié de transmettre ; et elle y agit avec sa manière proprement spirituelle comme une présence attentive aux aspirations des hommes et à la signification de la culture ; et comme une présence chargée de foi et d'espérance, respectant la vérité et l'authenticité des divers domaines culturels, mais dégagant l'orientation vers Dieu de toutes choses ; agissant au niveau des engagements humains pour procurer leur ordre à Dieu et, par voie de conséquence, leur pleine vérité » (p. 27).

L'Eglise n'entre donc pas dans l'école pour y assumer « les charges de la fonction scolaire, soit celles qui consistent à diriger des établissements, soit celles qui consistent à enseigner des matières profanes ». Ces responsabilités relèvent de la société civile.

L'Eglise ne doit pas en outre limiter sa mission universelle d'évangélisation au seul monde scolaire catholique. Elle « ne peut pas non plus définir la forme la plus commune de son activité missionnaire dans l'école en termes d'institutions catholiques dont elle prendrait la direction, alors que la grande majorité des établissements sont de caractère public et relèvent de la compétence civile, alors que l'éducation de la foi est une action libre qui se rattache à l'animation spirituelle. En réalité, conclut le P. Angers, l'action de l'Eglise dans l'école n'est rien d'autre qu'un cas particulier (et sans doute d'une importance exceptionnelle) de la présence missionnaire de l'Eglise dans le monde de ce temps » (p. 28).

Dans le passé, l'école catholique était considérée comme un moyen privilégié, un instrument particulièrement efficace de formation chrétienne. On pense encore ainsi dans certains milieux, surtout au Québec. Qu'en est-il en réalité ? Est-ce encore vrai dans le monde d'aujourd'hui ?

Après avoir défini quelques-uns des principaux objectifs de l'éducation de la foi (dans des pages admirables qu'il faut lire et méditer), le P. Angers répond à cette question dans la deuxième partie de son article consacrée aux *structures de la mission dans l'école*.

Il envisage alors trois hypothèses ou trois types de systèmes :

1. la confessionnalité traditionnelle telle qu'elle a été vécue au Québec depuis un siècle
2. un régime confessionnel renouvelé, conforme à l'esprit des récents règlements du Comité catholique
3. une école non confessionnelle, mais ouverte à l'action pastorale des Eglises.

LA CONFESSIONNALITÉ TRADITIONNELLE

La confessionnalité traditionnelle est, selon l'auteur, « une structure sociologique qui offre aux étudiants, aux parents et aux maîtres beaucoup plus d'obstacles que d'avantages » (p. 40). Après avoir démontré cette affirmation, il conclut :

« La confessionnalité traditionnelle ne correspond plus aux finalités de la mission telle que l'Eglise les a définies à Vatican II. Cet ancien régime attribue à l'Eglise des fonctions à prédominance culturelle ou administrative ; elle engage l'Eglise en des matières qui ne ressortissent que très indirectement à sa mission.

« La confessionnalité traditionnelle repose sur un lourd appareil de structures civiles qui ne sont pas en « consonance » avec la mission ecclésiale. Il n'est pas question de proposer une vie de foi sans support institutionnel : le christianisme est une religion « instituée ». Mais il conviendrait que l'activité pastorale s'exerce d'abord au sein d'une institution ecclésiastique que l'on puisse identifier comme telle, et qui entrerait dans le plan de signification et de témoignage de l'Eglise. Ce n'est pas alors l'école qui est annexée à l'Eglise, c'est l'Eglise qui pénètre dans l'école pour y exercer sa mission. Rien n'empêche ensuite que cette situation, désirée par les catholiques, reçoive la sanction de la loi civile. La

mission de l'Eglise conserverait alors la transparence nécessaire pour qu'apparaisse aux yeux de tous la signification véritable du message chrétien.

« La confessionnalité traditionnelle est en désaccord avec la réalité de l'école dans le monde contemporain : une réalité d'ordre civil et profane, relevant, par le fait même, de la compétence de la société civile. Il s'agit moins de maintenir des écoles catholiques que de donner une éducation de la foi aux jeunes catholiques dans le milieu scolaire » (p. 49).

LA CONFESIONNALITÉ RENOUVELÉE

Rejetant, pour toutes ces raisons, la confessionnalité traditionnelle, l'auteur étudie ensuite la confessionnalité renouvelée telle qu'elle s'exprime en particulier dans les trois règlements du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation publiés le 2 juin 1967.

Ces règlements réforment en profondeur l'institution confessionnelle, la dépouillent de quelques dimensions de l'ancien système et lui proposent de nouvelles bases. Le préambule notamment donne l'esprit qui a présidé à la rédaction de ces règlements en posant comme exigence fondamentale de l'éducation catholique « le respect et la promotion des valeurs humaines ; un enseignement de première qualité qui respecte l'objet de chaque discipline et la pédagogie qui lui est propre ». Comme le souligne le P. Angers, « ces exigences reconnaissent les fins propres de l'école qui sont premières par rapport à la confessionnalité » (p. 50). Il souligne encore l'insistance des règlements sur la qualité de l'enseignement religieux, le dynamisme de la pastorale, le souci de respecter la liberté des parents, des étudiants et des professeurs. Ces règlements, ajoute-t-il, « marquent une rupture avec le régime de la confessionnalité traditionnelle ; ils s'inspirent d'une vision renouvelée de la foi et de l'éducation chrétienne. Ils dépassent les insuffisances spirituelles et les catégories trop juridiques de l'ancienne confessionnalité. L'école catholique est définie dans ses lignes de force. L'engagement de foi reprend le pas sur les cadres juridiques ; la dimension institutionnelle est ramenée à son rôle essentiel qui consiste à donner une structure au dynamisme du milieu éducatif ; l'ouverture aux courants culturels du monde contemporain succède à une séparation trop accusée entre l'école et la société. L'école catholique s'ouvre plus profondément au mystère de la foi et du même élan elle s'ouvre aux aspirations du monde actuel. Ce dernier point témoigne du christianisme le plus authentique qui tend à manifester à la conscience du croyant la cohérence qui existe entre les attentes terrestres et l'Eglise en état d'évangélisation. A cet égard, les règlements du Comité catholique annoncent l'avènement d'un style nouveau de formation chrétienne centré sur la conversion intérieure des étudiants, des maîtres et des parents » (p. 53).

Ce nouveau type de confessionnalité qui fait appel à l'engagement personnel des étudiants, des maîtres et des parents est beaucoup plus exigeant que l'ancienne confessionnalité qui, elle, s'appuyait principalement sur les structures et des moyens juridiques pour obtenir la climatization chrétienne de l'école, en négligeant souvent par ailleurs l'effort continu d'une véritable évangélisation. Or la majorité des écoles catholiques de la province continuent d'adhérer à l'ancienne confessionnalité. Pourront-elles opérer cette conversion radicale à la confessionnalité renouvelée ? En d'autres

termes : « combien d'écoles, combien d'équipes de maîtres accepteront ces exigences accrues concernant leur foi ? Combien de groupes de parents accepteront d'approfondir leur vie chrétienne afin de collaborer activement à l'éducation de la foi donnée dans l'école ? Allons au vif de la question : combien de parents et de maîtres sont décidés à poursuivre dans leur propre vie l'entreprise toujours actuelle de la conversion évangélique ? Combien sont décidés à confronter pour leur propre compte l'exigence de la foi vécue, la loyauté à l'Eglise et les données de la culture contemporaine ? Combien sont équipés pour le faire ? »

En dépit de cercles chrétiens convaincus et dynamiques, un sain réalisme nous oblige à constater que la grande majorité des chrétiens qui demeurent conservent la mentalité provenant d'un christianisme sociologique. « On n'assiste pas encore à un puissant renouveau chrétien qui surgirait comme une aube de transformation ». Il faut bien constater en outre que la pratique religieuse est à la baisse chez les adolescents et les jeunes adultes. La foi fait de plus en plus problème, suscite de plus en plus de questions.

La confessionnalité renouvelée ne s'imposera pas par décret, elle ne pourra naître que du consentement des parties. Tenant compte de tous ces facteurs, il semble peu probable, de l'avis du P. Angers (vieux routier de l'éducation au courant du climat scolaire actuel), que ce nouveau type d'écoles catholiques prôné par les règlements du Comité catholique puisse s'instaurer rapidement dans l'ensemble de la Province.

CONFUSION AU PLAN DES STRUCTURES

Par ailleurs, observe l'auteur, les nouveaux règlements du Comité catholique maintiennent une certaine confusion au plan des structures. « D'une part, l'institution d'enseignement catholique définie par le Comité est une institution civile, comme toute école du système scolaire national. D'autre part, cette même institution autorise et accrédite tout un éventail d'activités pastorales qui ne relèvent pas de l'autorité civile et qui devraient, en réalité, être exercées au sein d'une structure ecclésiale (bien entendu, avec la collaboration du personnel de l'école et de la commission scolaire). La persistance de cette confusion, — qui offre d'ailleurs en période transitoire, des avantages et des inconvénients, — signifie que nous n'avons pas encore tout à fait quitté le régime de chrétienté dont l'école demeure sans doute le dernier bastion » (p. 56).

Dans une époque de transition, cependant, les règlements du Comité catholique peuvent permettre, surtout si l'on insiste sur leur esprit, la qualité de l'enseignement religieux et le dynamisme de la pastorale, la création d'une communauté chrétienne authentique dans l'école, qui deviendra, avec l'évolution rapide que nous connaissons, une école non confessionnelle, ouverte à l'action missionnaire de l'Eglise.

UNE PASTORALE DANS UNE ÉCOLE NON CONFESIONNELLE

C'est ce type d'écoles que privilégie le P. Angers : une école *laïque* ouverte à la pastorale des Eglises. Cette troisième hypothèse lui paraît « mieux adaptée à la situation spirituelle du milieu scolaire et plus fidèle aux intentions de la mission ecclésiale » (p. 58). En réalité, la formule « répond à une

situation spirituelle qui existe *déjà* dans un grand nombre d'écoles de la province et qui ne cessera pas de se répandre durant les prochaines années ». Voici comment l'auteur prévoit l'organisation d'une telle école : « L'horaire régulier comprendrait de la catéchèse et un enseignement des sciences religieuses. En outre, il existerait dans l'école un service de pastorale ayant la responsabilité d'animer les mouvements d'inspiration religieuse et d'alimenter la vie chrétienne. L'Eglise serait présente dans l'établissement, au service d'une proportion (plus ou moins grande, majoritaire ou minoritaire) d'étudiants, de maîtres et de parents. Ce groupe, d'une importance variable selon les établissements, devrait former au sein de l'école de petites cellules ecclésiales ou une communauté chrétienne, distincte de la communauté scolaire. Cette activité de l'Eglise dans l'école pourrait prendre, selon le besoin, un caractère institutionnel ; au plan religieux, par des structures déterminées (v. g. aumônerie, organisation de la catéchèse, etc.) ; au plan civil, par des garanties juridiques et des règlements » (p. 58).

Autre avantage à ce système : l'activité pastorale organisée et instituée dans l'école apparaîtra nettement comme une structure « de nature et de compétence ecclésiales. A ce titre, elle se distinguera des structures et des fonctions scolaires qui sont de nature et de compétence civile. L'Eglise,

comme communauté et comme institution, sera identifiée pour ce qu'elle est ; elle pourra rendre, dans le milieu scolaire, un témoignage significatif » (p. 58).

Il faudra, bien sûr, des garanties juridiques assurant l'insertion et la liberté de cette activité pastorale dans l'école, garanties qui sont déjà prévues dans la loi.

Une situation claire et sans détour comme celle-là respectera à la fois l'autonomie de l'école et la liberté de l'action évangélisatrice.

A ceux qui appréhenderaient les dangers de l'abolition des structures confessionnelles, le P. Angers propose la lecture d'un passage de son confrère allemand, le P. K. Rahner, avec lequel il se dit complètement d'accord : « Ayons donc le courage de renoncer une bonne fois à défendre de vieilles façades derrière lesquelles il n'y a rien ou pas grand-chose ; abandonnons l'idée de maintenir dans et devant l'opinion publique l'illusion que le christianisme est « le fait-de-tout-le-monde », l'idée de réaliser des « records » de baptêmes, de mariages et de derniers sacrements, alors qu'il peut n'y avoir là, quand on va au fond des choses, qu'une victoire de la tradition, de la coutume, du milieu d'origine, mais pas celle d'une foi authentique et d'une conviction venant des profondeurs de la personne ».

VINCENT HARVEY

SACERDOCE - CÉLIBAT - MARIAGE - TRAVAIL

Depuis quelque temps, mon mari et moi avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs prêtres et de discuter avec eux sacerdoce-célibat-mariage-travail.

Personnellement, un prêtre époux et père de famille, ça me va. Pas d'objection non plus à ce qu'un prêtre travaille. Il me semble même que si j'avais appartenu à une religion où le pasteur peut se marier, j'aurais beaucoup aimé être épouse de pasteur et le seconder dans sa charge.

Ce qui m'inquiète, ce sont les nombreuses illusions qu'entretiennent plusieurs prêtres sur le mariage et le travail. Ma parole, ils rêvent en couleurs ! Les témoignages rapportés dans votre revue parlent presque exclusivement des avantages du mariage et sont les témoignages d'hommes ayant réussi leur vie conjugale.

L'an dernier, j'ai lu dans une revue américaine, dont je ne me rappelle pas le nom malheureusement, les témoignages de plusieurs pasteurs qui quittaient l'exercice de leurs fonctions et retournaient à la vie laïque parce qu'ils n'arrivaient pas à concilier leurs obligations de pasteur, d'époux et de père. Avez-vous rencontré de ces pasteurs ? N'y aurait-il pas lieu d'explorer de ce côté et de rapporter les témoignages d'échecs comme de succès ?

Actuellement, il me semble que le tableau qu'on présente aux prêtres n'est pas complet et ça m'inquiète.

La semaine dernière, un prêtre que j'admire me disait qu'il pourrait exercer une profession, être bon père et bon époux et pasteur dévoué. Pour quel sur-

homme se prend-il ? En mère de famille, confrontée chaque jour à la réalité, je lui ai simplement demandé quand est-ce qu'il aurait le temps d'amener ses enfants en ski !

Je serais tentée de faire un parallèle entre cette campagne savamment orchestrée qui veut faire croire aux femmes que travail à l'extérieur égale épanouissement et cette tendance actuelle qui voudrait faire croire aux prêtres que travail et mariage veulent dire pour eux automatiquement épanouissement.

Je vois trop les ravages faits chez les femmes par la promotion du travail, de la carrière, de la profession pour ne pas m'inquiéter du manque de réalisme du courant d'idées qui actuellement amène les prêtres à se poser des questions sur le mariage et le travail.

Remarquez que je ne songe pas à garder toutes les femmes au foyer ni à refuser d'imaginer un jour les prêtres mariés ou exerçant un métier. Je souhaite que chacun puisse se faire une idée sur l'ensemble d'une situation qu'il peut être appelé à choisir. Que la femme connaisse par exemple les besoins affectifs des enfants et n'oublie pas la rareté d'aide domestique ; que le prêtre se rappelle que femme et enfants demandent du temps, qu'aujourd'hui l'exercice d'une profession est chose très exigeante et que tout homme a une limite à ses forces...

AGNÈS REEVES
Longueuil

C'EST LE GRAND JOUR...



PIERRE SAUCIER

Avril ramène avec Pâques la préparation des écoliers à la première communion. La nouvelle catéchèse, la pastorale rénovée et la liturgie post-conciliaire ne sont pas sans poser à cette occasion des problèmes aux parents habitués à tout un ensemble de réflexes, de conditionnements et de rites qui ne correspondent plus à l'esprit qui imprègne l'éducation actuelle de la foi.

Jusqu'à ces toutes dernières années, la première communion était perçue comme « le grand jour ». C'était un ensemble auréolé d'encens, de lys et de frémissement sacré. Il régnait une atmosphère sentimentale où entraient pêle-mêle diverses composantes : foi profonde et touchante, goût du décor, attention méticuleuse à la discipline et aux rites, recherche sincère mais excessive de l'apparat... notamment vestimentaire. On entourait donc l'enfant, on le mitonnait et on le préparait comme s'il devait se soumettre à quelque mystérieuse cérémonie initiatique, où chaque menu geste comptait plus que l'attitude profonde d'accueil nécessaire à cette célébration d'amour communautaire et d'union à la personne du Christ.

Rite scolaire

La communion arrivait comme les perce-neige avec une régularité saisonnière. Toute la maisonnette était mobilisée dans un véritable branle-bas, sympathique du reste, mais un peu au détriment du petit ou de la petite qu'il s'agissait de dresser pour qu'il tienne bien sa place et fasse honneur à la parenté. C'était donc une étape automatique, un rite de passage scolaire et religieux, fixé de toute éternité et qui coïncidait avec l'âge dit de raison. Le cérémonial obéissait à un certain nombre de règles sociologiques et liturgiques qu'on aurait cru immuables. Le fameux « grand jour » était enfin cou-

ronné par un grand rassemblement familial et une généreuse distribution de cadeaux.

Rôle effacé des parents

Quelle place était accordée à la préparation spirituelle dans tout cela ? Il faut se représenter d'abord que l'école assumait la responsabilité à peu près totale pour ce qui avait trait aux dispositions spirituelles et liturgiques. La maisonnette se limitait le plus souvent à prolonger l'école en favorisant un climat de piété scandé par la prière en famille, les recommandations de maman à l'obéissance et à la disponibilité « pour avoir un cœur tout blanc le grand jour où le petit Jésus va descendre dans ton cœur ». Notre propos n'est pas d'entreprendre le procès de cette époque où une foi très vive et à peu près unanime portait tout naturellement l'enfant et créait un respect profond et un climat de confiance et d'attente joyeuses. On notera en revanche que le rôle hypertrophié joué par l'école ne laissait guère de place à l'initiative des parents et n'encourageait pas de leur part à une prise en charge des communicants. La tradition faisait aussi que le soin de préparer les enfants à la communion fût une tâche strictement réservée aux femmes, la grand-maman ou la maman, l'homme restant à l'écart de tout cela par une sorte de pudeur et de distance qui appelleraient des analyses sociologiques.

Réforme en profondeur

Plaçons-nous maintenant dans le contexte d'aujourd'hui. La sécularisation encouragée par la réforme scolaire et le renouveau catéchétique et liturgique intensifiés par Vatican II ont considérablement modifié l'économie traditionnelle de cet événement qui marque un jalon important dans la croissance spi-

rituelle de l'enfant. L'école actuelle ressemble de moins en moins à la « petite école » d'hier. Les laïcs y occupent une place prépondérante et la formation catéchétique fait appel dès le tout début à la collaboration active des parents. La liturgie a été substantiellement rafraîchie et la communion s'insère dans la messe à sa vraie place comme il se doit. L'importance naguère dévolue aux accompagnements sociologiques de la célébration s'est considérablement réduite. Mais le changement le plus profond s'est opéré dans l'attitude fondamentale face à la vie et au mystère chrétien. Alors que l'accent était concentré sur l'unique moment de la rencontre personnelle avec le Seigneur — infantilisé sous l'appellation de « petit Jésus » — l'attention est requise aujourd'hui tout au cours de l'eucharistie : accueil et méditation de la parole de vie et partage du pain de vie sont complémentaires.

Accès à la communion

La première communion a cessé aussi d'être un rite fixé une fois pour toutes à un âge bien déterminé, et coïncidant avec l'entrée à l'école. La question se pose maintenant : à quel âge mon enfant peut-il être admis à la communion ? Une première règle générale a reporté la célébration à la fin de la deuxième année de scolarité. Encore là, l'accessibilité n'est pas automatique. Plusieurs questions très sérieuses et pertinentes se posent avant d'admettre l'enfant au repas eucharistique.

L'enfant est-il prêt ?

Il est capital de savoir d'abord si l'enfant lui-même manifeste un désir réel de faire sa première communion. La réponse ne sera pas facile à interpréter et il pourra arriver que des caté-

chètes aient tendance à mettre en garde contre ces désirs de l'enfant pour s'en remettre plutôt à la volonté des parents. S'il est vrai que le « oui » de l'enfant ne peut à lui seul attester de son degré de préparation, il ne faudrait tout de même pas adopter une attitude trop systématique de méfiance. Il pourrait être imprudent de faire fi des intuitions profondes et impossibles à verbaliser à cet âge tendre, mais qui néanmoins peuvent traduire une requête authentique et fondée sur une connaissance suffisante de la portée de l'événement. Il est tout naturel que l'enfant ait hâte de s'approcher du Seigneur à l'exemple de papa et de maman. Il arrive que l'on pose une objection : « mais êtes-vous bien sûr que l'enfant a une compréhension suffisante ? » Et, en certains cas des pressions s'exerceront pour faire ajourner la communion : « ce n'est pas pressé, il vaudrait mieux attendre qu'il soit plus développé ». Mais comment arriver à démêler ce qui se passe dans le cœur de l'enfant ?

Problèmes de pluralisme

Et nous voici à la seconde condition d'accessibilité. Il est essentiel que le communiant puisse compter sur le support de ses parents, ou tout au moins de la communauté. Une des difficultés majeures de l'ère pluraliste où nous sommes entrés est posée par les niveaux différents d'adhésion des parents à la foi. Il va de soi que l'absence d'engagement religieux d'un ou des deux parents et le défaut de suppléance communautaire risquent fort de compromettre le développement d'une vie chrétienne à peine engagée. Quand des parents, tout en tenant à faire participer leur enfant à l'expérience chrétienne, se trouvent dans l'impossibilité de le soutenir spirituellement, il y a lieu de recourir au parrainage qui retrouve tout son sens et toutes ses exigences. Il pourra même arriver que le catéchète soit appelé à cette tâche fort délicate et très lourde de suppléance.

Comment décider ?

En bref, l'importance d'une décision précise et le soutien effectif accordé à l'enfant apparaissent comme deux conditions prérequis à l'admissibilité au sacrement. Il faut se garder toutefois d'une approche trop systématique ou trop rigide dans l'application de ces

principes. Le respect dû à l'individualité de l'enfant s'est exprimé éloquentement dans la parole de Jésus : « laissez venir à moi les petits enfants ». S'il fallait définir une attitude juste et évitant tout durcissement, je serais tenté de dire qu'il faut mettre l'accent sur la confiance, sauf quelques cas suggérant des contre-indications très nettes, dont l'appréciation reviendrait en définitive aux parents. Encore qu'il faille toujours se demander : de quel droit irai-je décider à la place de l'enfant ?

Repas de famille

La décision prise, reste à présenter la communion à l'enfant. Comment procéder ? Dans une famille où la foi est vécue quotidiennement, cette étape devrait s'insérer sans difficulté dans le cheminement progressif de l'union au Christ. Il s'agit surtout de situer simplement et correctement l'événement dans la vie de la grande famille des amis du Seigneur. La joie parfaite que Jésus veut nous communiquer, il l'a exprimée en donnant sa vie pour tous les hommes ; et son amour a été plus fort que la mort. Tous ceux qui ont mis leur confiance en Lui et suivent ses conseils éprouvent une joie qui devrait être contagieuse à se retrouver pour célébrer les merveilles de Dieu et remercier le Christ de son amour. C'est le jour du Seigneur qui est le moment par excellence où se rassemblent les amis de Jésus autour du repas eucharistique.

Partage d'amitié

Thomas Merton dégage bien le sens profond du repas : « le simple fait de prendre un repas ensemble sans même parler de banquet ou d'autre fête est le signe même de l'amitié et de la communion. Nous oublions trop facilement, de nos jours, que les actes les plus ordinaires de notre vie sont revêtus par leur nature même d'une profonde signification spirituelle... Dans cet acte commun la famille prend conscience d'elle-même, de son existence, de sa vitalité, de sa dignité... Il en est de même pour un banquet. L'eucharistie est un banquet sacré. C'est le festin pendant lequel la famille chrétienne, l'Eglise, se réjouit à la table qu'elle partage avec les apôtres, les saints, les croyants. Ce n'est ni une rencontre avec Dieu, purement individuelle et subjective, ni une réunion publique, ni une

sorte de vaste rassemblement religieux... mais plutôt, « un mystère dans lequel les convives partagent les excellentes choses mises à leur disposition par l'amour de leur hôte et dans lequel une atmosphère d'amitié et de reconnaissance s'épanouit en une communauté de pensées et de sentiments et se termine en joie partagée ».

Parole et pain de vie

La première communion c'est un beau dimanche, un repas de fête pour tous les amis du Seigneur qui s'aiment et viennent partager la parole et le pain de vie. Banquet d'une richesse incomparable avec la parole de vie communiquée par des psaumes, des chants, l'épître, l'évangile et l'homélie. Parmi l'assemblée comme au Cénacle se trouve le Seigneur qui dans son amour se donne à nous. Toute la célébration avec les cierges, les chants, les fleurs, la proclamation de la parole, et la joie fraternelle prépare au partage du pain de vie. Toute l'économie de l'assemblée des chrétiens conduit à l'accueil du Seigneur qui s'offre en nourriture.

Les enfants comprennent aisément le sens de cette expérience qu'est le repas eucharistique. Sans doute ce repas est-il différent des autres repas, mais c'est un véritable repas. Là-dessus, je reprendrais un vœu que formulait le Père Chenu dans une entrevue reproduite par *Communauté chrétienne* : « on a compris, dit-il, que la messe est un repas et le symbole pour être vrai doit être réel. Personnellement, j'attends le jour où je pourrai recevoir et donner un morceau de vrai pain au lieu de la petite hostie. Les difficultés pratiques qui en découleraient ne seraient pas insurmontables. On aurait alors un repas symbolisé, donc simplifié, comme tout symbole, mais réel ». Ce sont des choses auxquelles sont sensibles les enfants. Ainsi, ma fille Isabelle, après avoir écouté le récit évangélique du repas du jeudi saint me fit observer : « mais pourquoi ne donnerait-on pas du vrai pain et à chaque invité un verre de vin ? » Au terme de ces réflexions d'un père qui aura bientôt le bonheur de prendre part à la première communion de sa fille, je tiens à remercier deux guides précieux qui m'ont orienté dans cet essai de présentation du sacrement aux enfants : madame Jean Rousseau et le Père Louis Racine, catéchètes.



LES « SŒURS »

La littérature québécoise n'est pas tendre pour les « sœurs ». Même les auteurs les plus sympatiques à la vie religieuse ne peuvent résister à la tentation de caricaturer leurs travers. Perdront-ils désormais leurs têtes de Turcs ? Ici, une novice se souvient du passé :

« Souvenirs aux visages inquiétants : Sœur Paul enseignait la géométrie à deux heures sur le tableau luisant de soleil. Les rayons impitoyables labouraient son visage comme un vieux champ séché. Brun et vert, les belles couleurs de la terre devenaient terribles sur ce visage de femme bilieuse. Avec cela, des doigts arthritiques qui faisaient des ombres d'arbres tordus sur le mur. Sœur Méphisto.

Entrait ensuite Sœur Louis, pour le cours d'algèbre. Grise, celle-là, tout à fait grise : yeux, lèvres, peau, ongles. Des cendres froides. Je frémis encore en pensant à son doigt posé sur mon cahier comme un tison éteint. Sa prestance en faisait une statue d'acier, un bloc de granit. Aurait-elle risqué une colère qu'elle se serait désintégrée sous le choc. Sa sérénité glaciale me terrorisait. Ce n'était pas une femme mais une sainte lointaine déjà montée sur un piédestal. Quand elle est morte, on a dû la coucher tout simplement telle quelle. Elle vivait déjà embaumée. Sœur Dolmen.

Enfin Sœur Théodore, professeur de littérature. Nerveuse, violente, claudéenne, claudicante, à demi-paralysée, le visage tordu de tics : un maître sensationnel. Elle se tuait sous nos yeux à vouloir nous transmettre sa passion de la beauté, des livres, de Dieu. Exaltée, dévorée, brûlée. Savonarole...

Je touche mes boutons : je serai Sœur Acné...

Chères élèves, je suis une femme aussi !

Elles ne le croiront pas, ne le soupçonneront même pas. Une « sœur ». Elles me réduiront à une équation, me verseront dans une éprouvette stérile, me simplifieront dans une règle de grammaire. Je serai chiffre, formule, sentence, le tout abstrait par l'amour de Dieu ».

MICHÈLE MAILHOT, *Le Portique*, (roman), Le Cercle du Livre de France, Montréal, 1967, pp. 31-32.

SOUS LE VOILE : LA FEMME

RENÉE ROWAN

Des mères de famille qui à 40 ans décident de retourner à l'école, c'est banal. Des professionnelles qui, après avoir élevé trois ou quatre enfants, émergent péniblement de leurs tâches domestiques pour retourner au monde du travail, c'est fréquent. Des associations féminines qui redéfinissent leur rôle dans la société actuelle, c'est normal.

Mais que 6,500 religieuses aient accepté récemment de faire un examen de conscience sur la place publique, cela ne s'était jamais vu et n'a pas manqué d'étonner. Ceux qui, à titre d'observateurs, ont assisté au congrès des religieuses de Montréal en mars dernier, à l'aréna Maurice Richard, auront été frappés par le courage et la lucidité des participantes. L'image de la « petite sœur » effacée, trop respectueuse de l'autorité, qui a peur de parler et de revendiquer ouvertement reste tellement ancrée dans les esprits que l'on n'avait pas cru la chose possible. Et pourtant les religieuses ont relevé le défi : comme d'un poids qui pèse trop lourd, elles paraissent même soulagées d'avoir enfin eu l'occasion de tout remettre en cause et d'associer les laïques à leurs travaux de réflexion sur leur engagement dans le monde de demain.

Les sœurs se sentiraient-elles menacées ?

Pourquoi ce revirement soudain, cette prise de conscience collective ? Les religieuses, nous pensons en particulier aux sœurs enseignantes, à celles qui œuvrent dans le milieu hospitalier ou dans le domaine social, se sentent-elles forcées d'agir par crainte de ne plus trouver de place parmi leurs contemporains ? Après avoir joué un rôle de premier plan pendant des générations, leur situation depuis une décennie s'est radicalement modifiée. Les sœurs se sentiraient-elles menacées dans leur existence même ? Les entrées en communauté sont tombées presque à zéro, les défections sont nombreuses, on sent chez beaucoup, en particulier les 30 à 40 ans, la volonté bien arrêtée de faire éclater les cadres traditionnels.

Ce désir nouveau chez les religieuses de s'affirmer, de devenir des personnes autonomes qui ont encore un rôle à jouer, mais différent, correspond davantage, croyons-nous, à un mouvement qui vient de l'intérieur qu'à la peur d'être écartées. Les religieuses vivent actuellement les mêmes problèmes que toutes les femmes de leur temps. Comme des milliers d'autres Canadiennes, à l'heure actuelle, elles s'interrogent sur leur identité propre, la situation de la femme, sa promotion, sa libération.

La religieuse ne peut plus espérer être acceptée à cause de son seul titre de « sœur » ou de son appartenance à telle ou telle communauté. Cette époque est définitivement révolue. On aura maintenant pour elle les mêmes exigences que pour ses collègues laïques. Elle sera agréée pour la compétence et son efficacité. Et elle le sait. On n'a qu'à lire le mémoire présenté par la section féminine de la Conférence religieuse canadienne à la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada pour s'en rendre compte.

De leur temps et authentiquement

Préparé par les supérieures majeures de 60,000 religieuses du Canada, le mémoire montre clairement que ces femmes sont présentes aux problèmes de leur époque et désirent travailler à les résoudre. Elles n'ont pas hésité à donner leur point de vue et à faire des recommandations sur la nécessité de l'éducation permanente pour la femme, la possibilité d'une seconde carrière, les programmes de formation technique ou de recyclage, le travail de la femme à l'extérieur du foyer, la garde des enfants, etc. Elles veulent faire savoir à qui veut l'entendre que les religieuses sont disponibles pour le service social à tous les paliers : local, municipal, régional, provincial et fédéral.

Au moment où la femme commence à obtenir une reconnaissance tardive de sa place dans la société, la religieuse à son tour est à la recherche de son identité. Elle s'interroge, elle fait un examen de ce qu'elle est en réalité, et surtout

de ce qu'elle peut et devrait être. On sent chez elle, comme chez la femme qui désire retourner au monde du travail, qui veut continuer ou entreprendre des études, qui réclame sa place à côté de l'homme, les mêmes inquiétudes, les mêmes tiraillements, les mêmes revendications.

Une citoyenne à part entière

La situation de la religieuse en tant que femme doit être reconnue et revalorisée, insiste le mémoire de la Conférence religieuse canadienne.

« L'individualité et l'identité de chaque sœur est une chose importante. La religieuse ne doit pas être simplement une « sœur ». Elle doit être aussi une personne humaine avec des notes distinctives bien particulières. L'image de la religieuse à ses propres yeux doit être améliorée. La femme, dans le monde d'aujourd'hui, se fait une nouvelle conception de son rôle. Dans le domaine intellectuel, économique, politique et professionnel, elle occupe une place nouvelle, tout en conservant sa situation et sa sécurité au sein de la fa-

mille. Elle est une personne que l'on doit prendre en considération. Il ne s'est pas produit de développement parallèle dans la situation de la religieuse. Il faut que ce développement ait lieu et qu'il soit appuyé et encouragé ».

Le fait qu'aucune représentante des communautés religieuses n'ait été invitée à faire partie de la commission chargée d'enquêter sur la situation de la femme canadienne « est une preuve frappante de l'image médiocre que nous présentons au public », affirme le mémoire. Il est temps que cela change.

L'initiative d'un petit nombre

Toutes les religieuses sont-elles prêtes à cette libération ou n'est-ce qu'un petit noyau à l'intérieur de chaque communauté ? On peut se le demander.

« A l'image de la société, une communauté se compose de différentes générations, ce qui ne facilite pas les changements immédiats », soulignait récemment au cours d'une interview sœur Ghislaine Roquet (sœur Laurent de Rome). Les religieuses qui souhaitent évoluer, acceptant les réalités d'aujourd'hui,

rencontreront sûrement des obstacles dans leur propre milieu. C'est évident et il faut s'y attendre. Il en est pour les religieuses comme pour les laïques : sur le plan politique et social, cela demeure encore le petit nombre de femmes qui sont conscientes d'avoir un rôle à jouer. Les autres continuent à vivre dans leur petit monde à elles, n'ayant pour tout horizon que le centre d'achat ou la rencontre de dix heures avec la voisine, autour d'une tasse de café.

Mais ces obstacles ne devraient pas être une raison pour freiner l'élan des plus dynamiques, celles qui parmi les religieuses en ont assez d'être des personnes de seconde zone et qui veulent être considérées comme des citoyennes à part entière, des femmes équilibrées, efficaces dans et par le genre de vie qu'elles ont choisi. Connaissant les mêmes difficultés que toutes les autres femmes, elles s'en trouveront certainement rapprochées, et parce que plus humaines, elles pourront compter davantage sur leur appui.

RENEE ROWAN : Journaliste au *Devoir*.

RETOUR À LA BARBARIE

Les Equipes Sociales Chrétiennes de la région de Québec, réunies en journée d'étude samedi, le 2 mars 1968, ont étudié le problème de la légalisation de l'avortement et en sont arrivées aux conclusions suivantes :

1) Nous sommes favorables à une libéralisation et à une modernisation du code criminel, en particulier pour lui fixer comme objectifs fondamentaux la réhabilitation des délinquants, la prévention du crime et une juste indemnisation des victimes.

2) Nous croyons que toute la législation criminelle aussi bien que civile doit respecter la liberté de conscience et tenir compte du pluralisme des options religieuses et philosophiques.

3) Nous croyons toutefois que le premier devoir de l'Etat et le rôle premier de la loi en matière criminelle doit être de protéger toute vie humaine. La liberté des uns a comme limite infranchissable le droit des autres à la vie et à la liberté.

4) Si la société ne reconnaît à une personne le droit d'attenter délibérément à la vie d'un citoyen adulte fût-ce au nom de la liberté de conscience, nous ne voyons pas pourquoi ce droit devrait être reconnu quand ce qui est en jeu est la vie d'un petit être humain incapable de se défendre et qui, par conséquent, devrait pouvoir compter sur une protection spéciale.

5) Nous considérons comme tout à fait illogique l'attitude d'un gouvernement qui abolit la peine de mort pour un criminel au nom du respect de la vie humaine

et qui se prépare à légaliser l'administration de la peine de mort à des êtres humains innocents.

6) Admettre l'avortement comme technique de régulation des naissances ou pour supprimer les effets d'un acte irréfléchi ou pour des raisons de mieux-être, c'est selon nous un retour à la barbarie et cela équivaldrait à reconnaître que la société peut décider la suppression de certains individus pour éviter des problèmes ou pour assurer quelque avantage à ceux qui restent.

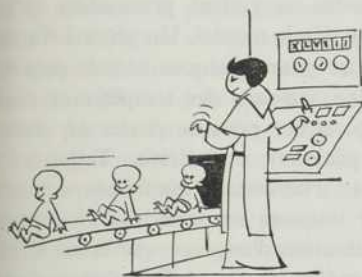
7) Nous savons que se commettent clandestinement un grand nombre d'actes répréhensibles (vols, meurtres, viols, etc.) mais il ne viendrait à l'esprit de personne de légaliser ces actes sous prétexte de les sortir de la clandestinité.

8) En conséquence, nous croyons que la loi devrait continuer d'interdire l'avortement sauf dans les cas où la vie de la mère serait réellement mise en danger par un accouchement à terme et où il existerait des chances sérieuses de la sauver en provoquant un accouchement prématuré (avortement indirect).

9) Nous demandons au gouvernement du Québec de travailler à prévenir les causes de l'avortement en accélérant l'information et l'éducation du public sur les méthodes et les techniques de régulation des naissances et en assurant aux familles les moyens économiques de remplir convenablement leurs obligations. Québec, le 13 mars 1968.

DE NOUVEAU

«NON À L'AVORTEMENT»



HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

Le respect des lois dans une société exige que, lorsque l'une d'entre elles se trouve ouvertement violée avec une fréquence et une immunité constante, le législateur se préoccupe de toute urgence, soit de mettre en œuvre des moyens énergiques de la faire respecter, soit de l'adapter au comportement populaire si ce dernier, en dernière analyse, lui semble refléter des valeurs supérieures à celles que l'ancienne loi proposait. C'est dans cette deuxième perspective qu'il nous faut examiner le projet d'amendement parrainé par le ministre fédéral de la justice, M. Pierre-Elliott Trudeau.

VIE vs VIE

Si les amendements visés se préoccupaient uniquement de résoudre le problème du médecin face à ces cas-limites, devenus rarissimes dans le contexte médical d'aujourd'hui, où la poursuite d'une grossesse constitue un risque direct de mort pour la mère, nous ne saurions qu'y souscrire. Et dans la coutume établie au pays d'ailleurs, aucun médecin canadien, en 1968, ne risque plus d'être inculpé dans un conflit de ce genre. Pour illustrer le caractère exceptionnel de ces situations-limites, je citerai le témoignage du chef de service de gynécologie d'un grand hôpital de Montréal qui, au cours d'une récente séance de l'Association des bureaux médicaux de la Province de Québec, a pu déclarer ouvertement que le comité de l'hôpital qu'il représentait avait dû procéder à des manœuvres mortelles pour l'enfant, afin de sauver la vie de la mère, dans cinq cas en 1967. Quant au comité médical d'un autre important hôpital de la métropole, il s'était décidé à prendre des procédures semblables dans deux seuls cas en 1967, décisions qui ne devaient ultérieurement n'avoir aucune suite puisque, entre temps, la première patiente, une cardiaque avancée, avait subi une fausse couche spontanée, tandis que la seconde était allée se faire avorter ailleurs à cause de la lenteur des délibérations du comité.

IMBROGLIO DES INDICATIONS PSYCHIATRIQUES

Cependant le témoignage de d'autres médecins, au cours des mêmes assises, illustre bien que cette façon exceptionnelle d'envisager le problème n'est pas la seule. Ainsi, un troisième hôpital de Montréal reconnaissait, au cours de la même période, avoir procédé à une cinquantaine d'avortements parce que, contrairement à leurs collègues des deux hôpitaux précités, ces derniers médecins avaient fait entrer en ligne de compte les indications dites psychiatriques. Nous savons en

outre qu'un groupe composé d'une soixantaine de médecins torontois, il y a deux ou trois ans, a déclaré ouvertement avoir pratiqué près de 2,000 avortements thérapeutiques et a mis au défi le gouvernement fédéral de leur intenter des poursuites. Dans tous ces cas, le gouvernement n'a évidemment procédé à aucune poursuite judiciaire.

Quant à l'Etat de New York, il reconnaît aujourd'hui les indications psychiatriques comme motifs décisifs dans 85% des avortements thérapeutiques auxquels il procède, alors que 20 ans auparavant ces indications ne constituaient qu'un faible pourcentage de ces décisions. Or, bien que nous tenions S. Freud pour l'un des plus grands visionnaires de notre siècle, force nous est de reconnaître qu'entre ses disciples modernes survivent des querelles d'exégèse et d'orthodoxie dignes de rivaliser avec les plus célèbres passes d'armes de l'histoire de la théologie catholique et de suggérer qu'autour des critères psychiatriques, il paraît encore utopique de retrouver un consensus objectif.

LA VÉRITABLE QUESTION

En conséquence, la jungle de ces critères subjectifs chez les médecins et les psychiatres eux-mêmes illustre assez bien que notre société a dépassé le stade du débat cornélien et brutal de jadis qui opposait la vie de la mère à celle de l'enfant et qu'elle s'engage résolument vers des questions plus graves et plus franches. La question à débattre aujourd'hui est désormais celle-ci : *le fœtus humain est-il un objet dont la mère a le droit de disposer comme de son propre corps pour des motifs personnels que le pluralisme exigerait que nous respections tous en libéralisant franchement l'avortement ?*

A cette question, la revue *Maintenant* a déjà répondu sans équivoque : l'argument du pluralisme 1° est faussé à la base par l'aspect unilatéral de la solution qu'il propose et 2° dans l'optique des droits de l'Homme, le respect du pluralisme est second par rapport au droit à la vie qui prime tous les autres. Je m'expliquerai succinctement sur ces deux points car ils ont déjà fait l'objet de notre éditorial du mois de janvier-février.

L'ARGUMENT BOÎTEUX DU PLURALISME

Je dis que l'argument du pluralisme est boiteux parce qu'il propose une solution qui ne convient qu'à une catégorie de citoyens : ceux qui considèrent le fœtus comme un simple objet, une masse de muqueuses impersonnelles autour de laquelle, selon l'expression d'un promoteur de l'avortement,

« il ne convient pas de faire tant de chichis » quand on veut l'éliminer. Mais quel respect la solution de l'avortement offre-t-elle, au nom de ce même pluralisme, à ceux qui, fort nombreux il me semble, et appuyés par des témoignages de biologistes et de psychologues fort nombreux également, considèrent ce même fœtus comme une personne humaine ? Ce fœtus dont l'histologie et la génétique nous apprennent qu'il se caractérise comme humain dès ses premières divisions cellulaires, dont la psychanalyse nous dit qu'il enregistre dès les premières semaines des phantasmes et des impressions déterminantes pour sa personnalité future ? Ceux qui le respectent n'ont-ils d'autres possibilités de défendre ses droits à la vie que de s'abstenir du recours à l'avortement dans leur cas personnel ?

N'avons-nous pas assez fustigé pareille absence d'engagement à l'égard du droit à la vie, lors de l'extermination de 4 à 6 millions de Juifs par les nazis ? Aurait-il alors fallu respecter le pluralisme des opinions touchant le problème racial et la prétendue supériorité de la race aryenne ? Assoupir notre conscience en traitant gentiment nos propres Juifs tout en laissant les nazis exterminer les leurs sous prétexte qu'ils ne les considéraient pas comme vraiment humains ? Et aujourd'hui, au nom du pluralisme, va-t-on reconnaître le droit des Américains à napalmiser les enfants vietnamiens sous prétexte que dans pareille situation nous nous abstenons bien sûr d'en faire autant ?

Le respect du pluralisme doit aller plus loin qu'un droit mesquin à l'abstention personnelle, il doit permettre la contestation active et efficace : si un vieillard est molesté sur la rue, si un chauffard met en danger la vie des enfants qui jouent sur le trottoir, je me sens concernée par la vie de ces innocents. Je puis me porter à leur défense et requérir l'aide de la police pour assurer leur protection. Mais si un bill fédéral légalise l'avortement, je suis privée de tous moyens efficaces de me porter à la défense des milliers de vies innocentes qui seront supprimées chaque année légalement.

Quant au médecin qui du fond de sa conscience, partage ces vues, son travail et sa liberté d'action seront handicapés à un double niveau. D'une part, il répugnera à la passivité d'un comportement à la Pilate qui consiste à répondre aux patientes « Je regrette madame, je ne pratique jamais d'avortement, allez vous faire avorter ailleurs ». Et d'autre part, ce qui est plus grave, il ne sera pas garanti d'immunité quant aux poursuites civiles en dommages autorisées par l'article 1053, si des complications mortelles inattendues surviennent au cours d'une grossesse, chez une patiente pour laquelle on sera fondé de lui reprocher de n'avoir pas réclamé l'avortement thérapeutique légalisé, comme on lui reprocherait sa négligence professionnelle s'il s'agissait de toute autre intervention chirurgicale courante.

LE DROIT À LA VIE PRIME LE RESPECT DU PLURALISME

Pour ma part, et c'est là notre seconde objection, le droit à la vie prime le respect du pluralisme. C'est la valeur de base de toute vie en société civilisée, valeur dont la sauvegarde peut exiger un prix très élevé en matière de philosophie et surtout de politique sociale et familiale, mais dont le rejet ne saurait nous conduire ailleurs qu'à la loi de la jungle : le droit de celui qui a une voix sur celui qui est muet, le droit du plus fort sur le plus faible.

Certes la solution et le traitement de cas individuels tragiques peut s'avérer très onéreux et très difficiles, mais les cas d'héroïsme individuel au service de la protection de la vie humaine la plus humble ne manquent pas dans nos sociétés civilisées lorsqu'elles ont à faire face à des tragédies, des séismes et des conflagrations. Un chef de pompiers lance dans la fournaise ardente des hommes jeunes, sains et valides, même s'il sait que l'incendie ne retient prisonniers qu'une vieille femme invalide ou un débile mental. Un général d'armée risque des avions de secours pour quelques blessés peut-être déjà mourants, un capitaine affronte des tempêtes et risque son navire et son équipage entier pour se porter au secours de quelques misérables pêcheurs en dérive. Telle est la monnaie simple et courante d'héroïsmes quotidiens que nous approuvons d'emblée. Car toujours un sens inné des valeurs indique à ces sociétés en situation d'urgence que la vie la plus humble et la plus fragile mérite à elle seule qu'on mette en jeu d'autres vies fussent-elles fortes et prestigieuses, pour tâcher de la rescaper. Et je crois pour ma part que ce sens des valeurs doit nous impliquer tous aujourd'hui, hommes et femmes, dans la responsabilité des enfants à naître, comme elle nous engage envers celle de nos orphelins, de nos infirmes, de nos handicapés, de nos mineurs ensevelis, de nos naufragés, de nos victimes d'incendies.

LA VÉRITABLE LIBÉRATION DE LA FEMME

Enfin, puisqu'un des grands chevaux de bataille de la campagne en faveur de l'avortement porte l'étendard de la libération de la femme, je voudrais dire tout net ici ce que je pense de cette argumentation qui me semble empreinte davantage de sensiblerie à fleur de peau que de véritable et sincère souci de la promotion féminine. On accordera, je pense, un certain crédit aux engagements sans équivoques que mon mari et moi avons pris depuis cinq ans en faveur de l'éducation des couples à la régulation des naissances pour affirmer qu'un être, en l'occurrence une femme, n'est vraiment libérée que lorsqu'on lui a fourni les moyens éducatifs et techniques d'assumer toutes les implications de sa féminité, fécondité incluse.

Une femme-enfant privée d'éducation sexuelle, une femme-poupée conditionnée par l'escalade de l'érotisme dans la publicité et le cinéma, une mère de famille perpétuellement oubliée dans les législations sociales n'est pas une femme libre. Et ce n'est pas en chloroformant sa conscience pour lui faire oublier par l'avortement les conséquences d'un comportement sexuel asservi, dominé ou irresponsable que vous libérerez la femme. La femme possède un sexe fécondable et par conséquent elle est la source du renouvellement positif de la vie dans les sociétés : c'est comme telle qu'elle a besoin d'être acceptée, libérée et aidée, comme personne humaine. L'avortement, solution expéditive, pragmatique et facile dispense la société de s'engager positivement au service d'une véritable libération de la femme et d'une responsabilité poursuivie envers l'enfant dont la femme depuis toujours assure la gestation toute seule dans son corps. Tôt ou tard, la femme lucide qui sait bien au fond d'elle-même que toute liberté humaine comporte prise de conscience préalable et responsabilités conséquentes éprouvera que l'avortement sur demande n'est qu'une castration psychologique que lui offre une société peu soucieuse de partager avec elle les implications profondes de ses maternités.

LIBRE MAIS RESPONSABLE...

Pour ma part, je répugne au pessimisme fondamental dont cette solution fait preuve à l'endroit des femmes. Il sous-entend que, quoi qu'on fasse en matière d'éducation sexuelle, la femme est vouée pour des siècles encore au rôle de victime passive ou de tête de linotte inéducable pour laquelle il faut bien se résoudre à payer les pots cassés. Eh bien non ! Le féminisme moderne est parvenu à un carrefour où la société doit choisir définitivement entre deux images de la femme et cesser de jouer équivoque ou avec habileté sur deux registres : ou bien la femme est une citoyenne à part entière, souvent une professionnelle, en tous cas une adulte libre et responsable qui choisit lucidement son mari, le moment de ses maternités ou encore ses amants si elle le préfère. Mais qu'alors, comme toute personne adulte et libre, qu'elle envisage et assume lucidement avec son mari ou son partenaire d'occasion les suites possibles de son comportement sexuel jusqu'à recourir à la stérilisation si la maternité répugne totalement à son corps et à son esprit. Mais alors que cesse cette généralisation aux yeux de législateurs et de médecins attendris d'une image de victime candide et émouvante rescapée du temps des gynécées, des sérails, et des romans feuilletons, au point d'exiger qu'on lui sacrifie légalement des petites vies autrement candides et émouvantes.

Ce langage dur venant d'une femme et exigeant à l'égard d'autres femmes peut heurter certains lecteurs épris de sentiments humanitaires éprouvés au contact de multiples cas tragiques sur lesquels je ne saurais laisser planer aucun soupçon. Et certes je reconnais là l'insuffisance et l'inadéquation temporaires de nos méthodes d'éducation sexuelle et de contrôle des naissances.

Mais mon exigence envers le sens de responsabilité des femmes et des couples est au contraire la conséquence de la haute estime et de la foi que je porte, expérience faite dans ce domaine, dans leur possibilité d'éducation et de prise en charge de leurs responsabilités. Si la femme est à première vue faible et vulnérable devant l'amour, c'est méconnaître les ressources de son instinct fondamental de conservation que de la croire inéducable. Déjà au XVII^e siècle, Molière

ne nous montrait-il pas dans l'*Ecole des Femmes* une petite Agnès fort dégourdie dans ses intuitions et fort habile à rouler Arnolphe malgré l'ignorance calculée où son tuteur avait cru l'enfermer ?

SERVICE DE LA VIE

Nous fera-t-on croire, en plein XX^e siècle, que nos étudiantes, nos travailleuses et nos mères de familles seraient à ce point régressées à l'état d'oies blanches qu'il soit inutile de songer plus longtemps à régler le problème de leurs grossesses non désirées par des mesures sociales éducatives et humanisantes ? A ce point qu'il faille recourir de toute urgence à des avortements qui dénaturent tout autant le rôle de la femme que celui du médecin, tous deux étant, parmi les citoyens, des êtres particulièrement privilégiés pour le service de la Vie ?

Dans la constitution d'une personnalité humaine équilibrée, un élément originel est fondamental : c'est la sécurité entière, amoureuse et inconditionnelle procurée à l'enfant par la mère.

De même dans la vie des sociétés assez évoluées pour prétendre avoir donné le jour à un humanisme véritable, a-t-on toujours consacré exclusivement et hautement l'exercice de la médecine au service de la Vie au point qu'en temps de guerre, les médecins sont dispensés du port des armes, non seulement parce qu'ils doivent concentrer leurs énergies au service des blessés, mais parce qu'on a toujours pressenti qu'il y aurait contradiction de nature à assigner au même homme la tâche de sauver et celle de tuer.

Il peut paraître idéaliste et peu pratique de terminer un exposé de la sorte sur de si hautes visées humanistes. Pourtant ce n'est pas nous, mais M. Trudeau lui-même, qui a choisi de donner pour étendard à sa campagne électorale rien moins que la Charte des Droits de l'Homme. Aussi est-il normal qu'à notre tour nous nous situions sur ce terrain élevé, celui du droit à la vie, pour nous objecter au projet de bill sur l'avortement qui contredit ces mêmes droits de l'Homme et l'humanisme dont a fait preuve récemment le Parlement fédéral en abolissant la peine de mort.

La Vie

Voilà, ai-je découvert enfin, le véritable lieu de notre combat. Cela se passe au dedans de nous, pas au dehors. Dehors, on est impuissant ; mais dedans... « Qui connaît les secrets de l'âme humaine », dit saint Paul, « sinon l'âme elle-même, qui est au dedans de l'homme ».

C'est dire que l'ultime justification de la condition humaine — et de Dieu Lui-même, quant à cela — nous est révélée par une sorte de mystère sensible qui, en une seconde d'illumination, nous fait comprendre qu'il est sans importance que Dieu puisse sembler indifférent à la justice, telle que nous la concevons. Il a donné la vie — Il l'a donnée. La vie pour une année, un mois, un jour ou même une heure, est encore un don. La chaleur du soleil ou la caresse de l'air, la vue d'une

fleur, d'un nuage dans le vent, et jusqu'à l'aubaine d'une journée de surcroît pour voir pousser les plantes — la liberté de l'homme est fonction de sa dépendance.

De participer, ne fût-ce qu'un moment, au divin entendement, de sentir la lumière divine balayer les ténèbres de l'âme — même un instant — constitue la plus bouleversante expérience qu'il soit donné à un homme de connaître.

Or des millions de personnes l'ont connue.

HUGH MACLENNAN, *Le matin d'une longue nuit*, roman, traduit par Jean Simard, Ed. HMH, coll. l'Arbre, pp.369-370.

LE DEVOIR

... c'est le quotidien du matin qui vous apporte une information approfondie sur les événements politiques, nationaux et internationaux, sur l'éducation, les relations du travail, les arts et lettres, la vie féminine, la finance et le sport.

LE DEVOIR prend position en toute liberté et explique le pourquoi des événements. Ses nouvelles sont choisies et présentées dans un style vivant et clair par des journalistes compétents.

La structure juridique du **DEVOIR** lui permet d'être indépendant vis-à-vis les puissants du jour quels qu'ils soient. Ses éditoriaux font autorité à travers le Canada.

LE DEVOIR, c'est le journal tout désigné pour la personne occupée... la personne sur qui pèsent des responsabilités et qui doit approfondir son information.

Pour vous procurer LE DEVOIR

composez 844-3361

ou

Écrivez à : 434 est, rue Notre-Dame, Montréal

L'EMBRYON : MASSE CELLULAIRE OU ÊTRE HUMAIN ?

De la fécondation à l'implantation

La fécondation, c'est-à-dire la fusion d'un ovule et d'un spermatozoïde, prend place dans la portion terminale des trompes de Fallope. L'ovule est une grande cellule composée d'un cytoplasme abondant et d'un noyau. Ce noyau, petite vésicule sphérique qui flotte dans le cytoplasme, contient 23 filaments chromosomiques. Ce nombre représente exactement la moitié du nombre de filaments chromosomiques trouvés dans les cellules qui composent le corps humain. Ces filaments sont composés d'éléments chimiques (acides nucléiques) qui forment les gènes. Les gènes contrôlent l'activité de la cellule et sa spécialisation ou différenciation éventuelle (certaines cellules deviendront des cellules nerveuses, d'autres des cellules musculaires, etc.). Ils sont également tenus responsables des caractères héréditaires. Le spermatozoïde, lui, est une petite cellule qui se déplace rapidement à l'aide d'un flagelle. Il est composé d'un noyau où sont condensés 23 filaments chromosomiques, et d'un cytoplasme peu abondant.

Au moment de la fécondation le spermatozoïde pénètre à l'intérieur du cytoplasme de l'ovule. Le cytoplasme du spermatozoïde se mêle au cytoplasme de l'ovule mais les noyaux restent séparés. Un peu plus tard, apparaissent dans les noyaux de l'ovule et du spermatozoïde, des petits bâtonnets appelés chromosomes qui se forment à partir des filaments chromosomiques. Les membranes nucléaires des deux noyaux se dissolvent et libèrent les chromosomes. Ceux-ci viennent alors s'agglomérer en une seule masse maintenant composée de 46 chromosomes. Chaque chromosome se scinde longitudinalement et les moitiés de chromosomes se séparent pour se diriger vers deux pôles d'attraction (les centrioles) où ils reforment deux nouveaux noyaux contenant chacun 46 filaments chromosomiques qui sont d'origine maternelle et paternelle. Le cytoplasme se scinde également pour former deux cellules complètes, chacune avec un noyau. Ainsi se complète la première division d'un ovule fécondé.

Au cours de leur déplacement le long des trompes de Fallope vers l'utérus, les deux cellules, qui sont formées à partir de l'ovule fécondé, se multiplient plusieurs fois si bien qu'il se forme bientôt un organisme multicellulaire appelé blastocyste.

L'ovule fécondé et les cellules qui en dérivent, présentent toutes les propriétés des cellules vivantes. Ces cellules respirent et montrent une activité métabolique intense. Ainsi par exemple, en prévision de chaque division cellulaire, on observe une synthèse d'acides nucléiques qui composent les filaments chromosomiques. Cette synthèse est rendue nécessaire par le dédoublement du matériel nucléaire avec chaque division. Par conséquent, l'activité cellulaire qui caractérise la vie, au sens biologique du terme, est éminemment présente au stade initial du développement d'un être humain. Pour le biologiste, cet organisme composé de deux ou plusieurs cellules est bien un organisme humain car les noyaux des cellules contiennent le matériel génétique (chromosomes, gènes) caractéristiques des cellules qui composent un être humain.

De l'implantation à la 9e semaine

L'implantation du blastocyste dans la paroi de l'utérus se fait vers le 6e jour après la fécondation de l'ovule.

Cette implantation est un phénomène complexe au cours duquel certaines cellules du blastocyste après avoir perforé la paroi de l'utérus se transforment pour devenir le placenta primitif qui fixe l'organisme dans la muqueuse utérine. D'autres cellules qui composent le blastocyste se multiplient pour donner l'embryon proprement dit.

Vers la troisième ou quatrième semaine après la fécondation, alors que la femme constate qu'elle est effectivement enceinte, l'embryon qui a la forme d'un disque montre déjà trois grandes familles de cellules. Ces cellules sont disposées en trois couches ou feuillettes appelées respectivement ectoblaste, mésoblaste et endoblaste. Ces trois groupes de cellules sont à l'origine des trois grands groupes d'organes qui se formeront bientôt. L'ectoblaste donnera naissance à la peau, aux glandes cutanées, au système nerveux, etc. Le mésoblaste formera le squelette, le système musculaire, le système circulatoire, etc. L'endoblaste, lui, donnera naissance au tube digestif et aux glandes connexes (foie, pancréas), au système urogénital, etc. Cette première spécialisation des cellules embryonnaires en trois groupes distincts est un phénomène biologique important puisqu'elle constitue la première étape de la différenciation des cellules dans le sens de leur destinée prochaine.

Au cours des semaines qui suivent, c'est-à-dire de la quatrième à la neuvième semaine après la fécondation de l'ovule, l'embryon humain se développe à un rythme extrêmement rapide. Il se complexifie d'une façon extraordinaire alors que les ébauches de la plupart des organes sont mises en place.

A huit ou neuf semaines après la fécondation, nous avons donc un embryon qui est petit (1 pouce de longueur environ) mais qui est déjà remarquablement organisé et qui présente la plupart des caractères anatomiques d'un être humain. C'est au cours de cette période de la grossesse que, sur le plan biologique, se déroulent les phénomènes les plus impressionnants. On observe une prolifération effrénée et explosive des cellules et surtout cette spécialisation ou différenciation de plus en plus marquée des cellules qui acquièrent, sous le contrôle des gènes, les caractéristiques et les propriétés des organes qu'elles construisent frénétiquement. C'est aussi au cours de cette période critique que les facteurs tératogènes (facteurs qui produisent des anomalies congénitales) telle que la thalidomide, le virus de la rubéole, exercent leur action dévastatrice la plus marquée.

Après la neuvième semaine et jusqu'à la fin de la vie fœtale, ce qu'on observe à toute fin pratique, c'est le parachèvement du développement de l'organisme humain. Ceci s'accompagne d'une croissance des organes, de la finalisation de leur différenciation et parfois d'une réorganisation de certaines parties de l'organisme. Cette croissance ou ce développement ne se termine pas d'ailleurs avec la naissance mais se poursuit jusqu'à la fin de la puberté.

Il n'est pas étonnant que les phénomènes biologiques extraordinaires qui s'observent au cours des premiers stades du développement d'un être humain provoquent chez plusieurs, et non pas seulement chez les biologistes, un sentiment réel d'admiration et de respect. ♦

UN CANADA LIBRE

(RAPPORT WATKINS)

JEAN-GUY LORANGER

Au cours de la dernière décennie, il y a eu tant au Canada que dans le reste du monde une prise de conscience accélérée de la domination économique des Etats-Unis sur les économies du monde dit libre, au point que même dans le camp des alliés traditionnels des Américains, il apparaît de moins en moins indécemment de parler d'impérialisme des Etats-Unis sur le monde. Le Rapport Watkins est l'une des premières études sérieuses patronnée par le Conseil privé du gouvernement fédéral canadien pour analyser le phénomène de la propriété étrangère sur l'industrie canadienne et de son incidence sur la souveraineté du pays.

Lors de la parution du Rapport Watkins en février dernier (« Propriété étrangère et structure de l'Industrie canadienne », rapport préparé pour le Bureau du Conseil privé, Gouvernement du Canada, février 1968), la réaction quasi unanime de la presse française et anglaise du Canada fut de considérer ce rapport comme un document pouvant révolutionner la structure de l'industrie canadienne.

Même si je ne suis pas d'accord avec tous les moyens proposés pour réformer la structure industrielle canadienne-québécoise, il n'est qu'honnête d'admettre que le Rapport est d'une très grande utilité et d'une extrême importance quant à l'analyse des problèmes actuels. En effet, à ma connaissance, ce document est l'un des premiers efforts de réflexion systématique (1) par un groupe d'hommes fort sérieux (8 économistes et un ministre) au sujet de l'incidence de la propriété étrangère sur la souveraineté du pays.

I — LES IMPRESSIONS QUI SE DÉGAGENT À LA LECTURE DU RAPPORT WATKINS

Sans vouloir faire un résumé exhaustif de toutes les impressions qui se dégagent de l'analyse de la situation actuelle, on peut retenir au moins trois impressions majeures :

- le Canada n'a jamais eu de politique à l'égard des capitaux étrangers ;
- l'application extra-territoriale des lois américaines au Canada a eu pour effet d'éroder la souveraineté de ce dernier ;
- la difficulté de définir une politique nationale différente de celle des Etats-Unis.

1) Libéralisme et absence de politique

Le Canada a joué à fond la carte du libéralisme à l'égard des capitaux étrangers. Contrairement aux autres pays capitalistes comme la France, l'Angleterre, le Japon (on pourrait ajouter le Mexique et bien d'autres pays), le Canada n'a jamais eu de politique définie à l'égard de l'investissement étranger. Sans le dire clairement, les auteurs du Rapport en imputent la faute à l'inefficacité de la constitution actuelle du pays qui a été conçue il y a un siècle et qui n'a rien prévu à cet égard ; car le problème de la propriété étrangère et la menace qu'il fait peser sur la souveraineté nationale ne se posait pas à

cette époque à cause de la foi inébranlable de nos élites dans les vertus de la main invisible d'Adam Smith. Il en est résulté que le Canada est de tous les pays du monde celui qui a reçu le plus d'investissements américains sur son territoire. La situation du Canada se compare à ce sujet avec des continents entiers et non avec des pays particuliers. En 1965, le montant total des investissements directs américains à travers le monde se répartissait par ordre décroissant de la manière suivante :

	(milliards de \$)
Canada	\$15.2
Europe	13.9
Amérique latine	9.4
Asie	3.6
Afrique	1.9
Océanie	1.8
Amérique centrale	1.4
Autres non répartis	2.0

TOTAL 49.2 (2)

L'espère que ceux qui répètent constamment que le problème des investissements étrangers est un faux problème vont regarder d'un peu plus près ces chiffres avant de dire que le Canada est simplement à cet égard comme tous les autres pays industrialisés.

2) La « Pax Americana »

L'application extra-territoriale des lois américaines telles que l'Export Control Act (qui consiste à mettre sur la liste noire les sociétés-mères ou filiales étrangères qui commercent avec des pays communistes), le Trading With Enemy Act, le Foreign Assets Control Regulations (s'appliquant spécifiquement à la Chine continentale, la Corée du Nord et le Nord Vietnam) et enfin le Cuban Assets Control Regulations, a eu pour effet d'éroder la souveraineté du Canada. Malgré les protestations du Canada et les vœux pieux qui ont été formulés à maintes reprises auprès de Washington, l'application extra-territoriale de ces lois n'en demeure pas moins effective. Il n'est donc pas facile pour un satellite de sortir de son orbite quand il n'y a pas de commandes autonomes à l'intérieur. La seule façon de contrecarrer l'application extra-territoriale des lois américaines serait la création d'une gigantesque entreprise nationale d'exportation qui centraliserait

1) Les Presses des H.E.C. viennent de publier une analyse du même genre par le professeur B. Bonin, « L'investissement étranger à long terme au Canada ». Egalement la revue *Socialisme* 68 (no 14) vient de publier l'un de mes articles : « L'impérialisme américain au Québec : analyse de données récentes ». Enfin la revue *Commerce*, édition annuelle 68, vient de publier un article du pro-

fesseur Bonin : « A propos des relations économiques entre le Canada et les Etats-Unis ».

2) Rapport Watkins, p. 311. Incidemment il y a une légère erreur dans le Rapport où on écrit, que le montant total des investissements directs américains en 1965 est \$29.2 au lieu de \$49.2 milliards.

toutes les demandes en provenance de pays communistes et qui assurerait l'expédition des produits demandés par des navires non américains (3).

Cette entreprise nationale d'exportation va beaucoup plus loin que l'agence gouvernementale d'exportation qui, selon la recommandation du Rapport, ne ferait qu'enregistrer les demandes qui ont été faites par les pays communistes auprès des filiales américaines opérant au Canada, et de dénoncer les filiales américaines qui refuseraient de remplir une commande bona fide. Pour être opérationnelle, il faudrait que l'Agence ou l'entreprise nationale d'exportation contracte directement avec les pays communistes et non ceux-ci contracter directement avec les filiales américaines au Canada. De cette façon, Washington ne pourrait plus mettre la pression auprès des entreprises américaines, mais devrait mettre la pression directement sur le gouvernement canadien. C'est seulement de cette façon qu'on pourrait voir si le gouvernement canadien aurait le courage de contrecarrer certains desiderata de Washington.

3) Le choix entre intégration et souveraineté

Une troisième conclusion ou impression qui se dégage de la lecture du Rapport, est qu'il n'est pas facile tout en voulant demeurer dans l'orbite nord-américaine d'avoir une politique (ou identité) nationale différente de celle des Etats-Unis. La loi du moindre effort commanderait que le Canada soit intégré économiquement aux E.-U., mais ceci veut dire qu'à plus ou moins longue échéance c'est la disparition même du pays en tant qu'identité nationale différente. En effet, le Rapport constate que déjà de très larges secteurs (et la plupart du temps les plus dynamiques) de l'économie canadienne sont sous contrôle américain et que cet état de choses a déjà contribué à l'érosion ou au rabougrissement de la souveraineté du pays. Vouloir aller plus loin dans cette direction ne ferait qu'accélérer le phénomène.

Cette constatation rejoint une vue impressionniste que j'avais déjà affirmée ailleurs (J.-G. Loranger : *L'impérialisme américain au Québec : analyse de données récentes*, *Socialisme* 68, no 14, mars 1968), à savoir que la réalité nord-américaine devient de plus en plus incompatible avec l'affermissement d'une identité nationale originale. Il y a ici un choix fondamental à faire : plus nous désirerons une identité nationale originale, plus nous devons renoncer à jouer les règles du jeu du libéralisme économique nord-américain et plus nous devons renoncer (au moins à court terme) à la jouissance d'un standard de vie emprunté des Etats-Unis.

II — LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Les auteurs du Rapport Watkins recommandent le choix suivant :

- 1) Nécessité d'une diffusion maximale de l'information dans le public au sujet des opérations des compagnies privées et étrangères. Malgré les efforts tentés par le gouvernement fédéral ces dernières années (l'enquête Calura, l'enquête sur l'application des

principes directeurs du comportement des filiales étrangères) ces mesures demeurent encore nettement insuffisantes au sujet des grosses entreprises privées.

- 2) Nécessité d'accroître les dépenses de recherches en concentrant l'effort dans certains domaines particulièrement bien choisis. Le Rapport (p. 95 et suivantes) déplore à ce sujet que la situation actuelle du Canada se compare très défavorablement aux pays les plus industrialisés que nous connaissions :

Investissement dans la recherche en %

du Produit national brut

Canada	1.1%
E.-U.	3.4
R.-U.	2.3

Si on considère que le produit national brut américain est environ 10 à 12 fois supérieur à celui du Canada, le montant total dépensé annuellement pour la recherche aux E.-U. est environ 30 à 40 fois supérieur au montant dépensé par le Canada à ce chapitre. Si on enlève les dépenses de recherches relatives à la défense, la distribution en fonction du P.N.B. est maintenant la suivante :

Canada	0.7%
E.-U.	1.5
R.-U.	1.5

En considérant seulement la recherche industrielle et ses applications, le Canada dépense seulement 0.4% du total de sa production industrielle pour la recherche alors que ce montant est de 3% aux Etats-Unis.

- 3) Abaissement (sélectif ?) des tarifs en vue d'augmenter le degré de concurrence dans l'industrie canadienne sans mettre en cause toutefois la nécessité d'une rationalisation de certaines industries (via la création de la Corporation de Développement du Canada) en vue de les rendre plus efficaces.
- 4) Lutte au plan international contre l'application extra-territoriale de lois américaines par la création d'une agence gouvernementale d'exportation. Comme j'ai déjà élaboré sur cette question, je renvoie le lecteur à la première partie.

En résumé, la position fondamentale du Rapport est de recommander le maintien voire le renforcement d'un système de quasi-concurrence sur le plan interne et de quasi-libre échange au plan international. Le Rapport ne fait aucune mention de l'effet de l'application de ces mesures sur le développement des diverses régions. C'est peut-être la plus grande lacune du Rapport. La raison est peut-être qu'une politique de développement régional nécessiterait la collaboration des provinces et comme cette entité géographique qu'on appelle Canada en 1968 n'a pas une constitution pour répondre à ce besoin fondamental, nous nous retrouvons devant le néant le plus total.

III — INCIDENCE DU RAPPORT WATKINS SUR LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE

Je me propose maintenant d'étudier les recommandations du Rapport dans l'hypothèse d'un Québec indépendant.

3) M. B. Bonin, professeur aux Hautes Etudes Commerciales, a récemment analysé (revue *Commerce*, édition annuelle 68) les dernières mesures prises par les Etats-Unis pour redresser la balance des paiements de ce pays. Le professeur Bonin en conclut que « Les

Etats-Unis auront certainement beaucoup de mal à faire admettre que ces mesures ne constituent pas une application extra-territoriale de leurs lois et politiques » (p. 32).

Disons au départ que quelle que soit la forme des échanges (marché commun mitigé ou traité de commerce) qu'un Québec indépendant aurait avec l'extérieur, il serait hautement recommandable que le nouvel Etat fasse siennes à 100% trois des quatre recommandations précédentes : diffusion maximale de l'information dans le grand public, accroissement et concentration des dépenses de recherches dans certains domaines spécialisés, lutte contre l'application extra-territoriale des lois américaines par la création d'une société nationale d'exportation.

Portée du principe de rationalisation

Quant à la recommandation la plus fondamentale, i. e. un renforcement d'un système de quasi-concurrence, même si à la rigueur cette recommandation pourrait être fort avantageuse pour l'Ontario, je crois qu'elle devrait être à rejeter sans hésitation pour le nouvel Etat du Québec dont l'une des préoccupations majeures serait de procéder à une réforme radicale de sa structure industrielle par une rationalisation et un élargissement de la structure actuelle. Etant donné que le marché intérieur du Québec serait environ trois fois plus petit que celui du Canada, le principe de rationalisation tel qu'avancé par le Rapport aurait une portée beaucoup plus considérable pour le Québec que pour le reste du Canada. Comme ce principe est un frein à la concurrence, l'application de ce principe pousserait l'Etat du Québec à créer beaucoup plus de monopoles d'Etat (et de monopoles privés mais sévèrement réglementés par l'Etat). La planification, remplaçant la concurrence, serait la pierre angulaire du système économique québécois. Le Rapport Watkins donne l'exemple de l'industrie des réfrigérateurs comme application de ce principe de rationalisation. Nous pourrions penser à bien d'autres exemples tels l'industrie de l'automobile. Ce serait une très mauvaise allocation de ressources que de tolérer 2 ou 3 producteurs d'automobiles au Québec qui offrent une quarantaine de modèles différents alors qu'il n'y a de place que pour un seul producteur efficace offrant au maximum une demi-douzaine de modèles différents.

Faire partie de cartels internationaux

Plutôt que de favoriser une plus grande concurrence au plan international, comme le recommande le Rapport Watkins, il serait plus souhaitable que les nouveaux monopoles québécois s'intègrent dans des ententes ou cartels internationaux, car même si les Américains ont des relents de retour à la concurrence, ils n'en pensent pas moins que ceci doit d'abord s'appliquer aux petites nations. Je ne pense pas que Washington soit très empressé de mettre la hache dans tous les cartels internationaux (exemple le pétrole, le sucre et la plupart des matières premières) auxquels les grandes entreprises américaines adhèrent présentement.

A ce sujet, certaines remarques du Rapport Watkins méritent d'être relevées :

« Dans maintes industries importantes, on note une tendance à l'échelon mondial de l'industrie à passer sous le contrôle d'un petit nombre de firmes multinationales. Dans une certaine mesure, la collusion entre firmes indépendantes de pays différents est remplacée par le groupement de firmes dans une même unité » (Rapport Watkins, p. 169).

Si telle est la tendance au plan international, ce ne sont pas les protestations du Canada ou d'un Québec indépendant qui vont produire un renversement de la situation.

Les étapes de l'indépendance économique

Enfin un dernier aspect qu'on peut soulever en considérant l'application « québécoise » du Rapport Watkins est de formuler les étapes qu'un Québec indépendant devrait suivre dans cette voie.

Puisque le mot « étapist » est très à la mode au sein du Mouvement Souveraineté-Association, le Québec devrait d'abord intervenir en priorité dans les secteurs-clefs tels qu'énumérés dans le Rapport : les transports, les communications (radio, T.V., presse, magazines, satellite), la finance. Ce dernier secteur est tellement vital pour l'éventuelle réorganisation de l'économie du Québec qu'on ne peut tolérer une libre circulation des capitaux. A ce chapitre, le Rapport Watkins constate que depuis 1960, les Américains se désaffectionnent de plus en plus des titres canadiens et parallèlement les institutions financières canadiennes (telles que les fonds mutuels et les caisses de retraite) s'emballent de plus en plus pour des titres américains. Ceci ne fait que confirmer les craintes que j'avais déjà exprimées dans un autre article (J.-G. Loranger, *Le contrôle de la finance au Québec : est-ce devenu une nécessité ?*, *Socialisme* 68, no 14, mars 1968).

Le Rapport explique un tel état de chose par l'insuffisance de l'offre d'actions de compagnies canadiennes par rapport à la demande pour ces titres. Pour corriger la situation, le Rapport recommande que le gouvernement prenne des mesures pour inciter les compagnies privées canadiennes ou les entreprises contrôlées à 100% par des sociétés étrangères à émettre des actions sur le marché canadien. Si le Québec a des priorités plus importantes à satisfaire que l'expansion des compagnies privées ou étrangères, étant donné que les filiales étrangères se financent presque en totalité en dehors du circuit canadien, le Québec devrait plutôt forcer (au besoin nationaliser) les institutions financières à investir les épargnes des Québécois dans l'achat d'une plus grande quantité de ses obligations ou des actions de ses nouveaux monopoles plutôt que de laisser l'épargne des Québécois s'éparpiller dans un grand nombre de sociétés privées ou de filiales étrangères opérant au Québec.

Quant à l'attitude que devrait avoir un Québec indépendant à l'égard des investissements étrangers dans le secteur des mines et de la fabrication, il y a lieu de distinguer entre ceux qui sont déjà ici et ceux qui sont susceptibles d'y venir.

Disons d'abord qu'en prenant le contrôle de ses institutions financières, l'Etat du Québec peut mobiliser toute l'épargne québécoise à être réinvestie ici. C'est déjà un premier pas énorme d'accompli pour se rendre indépendant de l'investissement de portefeuille étranger. Quant à l'investissement direct étranger qui est déjà concentré ici, en attendant la réorganisation industrie par industrie, l'Etat du Québec ne peut permettre qu'un rapatriement d'un taux normal de profit à l'étranger et obliger les sociétés étrangères à réinvestir sur place tout excédent à ce taux normal de profit. Quant aux investissements directs étrangers futurs, ou bien l'Etat du Québec ne les permet plus et il s'arrange alors pour importer la technologie nouvelle sous forme de licence ou bien il les permet seulement au moyen de « joint ventures » tels que le recommande le Rapport Watkins. Même les « joint ventures » ne devraient pas être formés au hasard des circonstances mais leur formation devrait naturellement s'imbriquer dans le plan de rationalisation industrie par industrie et dans le plan d'aménagement régional si celui-ci doit exister un jour.

LE PARI DE L'ÉDUCATION



JEAN-GUY CARDINAL

LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ : UN FREIN À LA RÉFORME SCOLAIRE ?

Q. — Dans votre récente allocution aux membres de la Chambre de Commerce de Montréal, le 13 janvier dernier, vous affirmiez la nécessité d'instaurer un régime d'économie en éducation si l'on voulait maintenir l'éducation comme la toute première priorité. Le ministère a-t-il l'intention de couper son budget au niveau de la recherche et de la planification ? La récente démission du comité d'étude sur les techniques audio-visuelles en éducation, les conditions de travail dans la fonction publique (non compétitives avec les entreprises privées) ne risquent-elles pas de priver le ministère d'instruments essentiels à la réforme ?

J.-G. C. — Depuis le discours du 13 janvier, il y a eu celui du 13 mars prononcé à Québec. J'ai affirmé à ce moment-là qu'il n'était pas du tout question d'austérité au ministère de l'Éducation mais plutôt d'efficacité. J'ai dit «...que rien de ce qui est essentiel à l'édification d'un système complet, coordonné et efficace, ne sera sacrifié ou différé pour des raisons d'économie». Le budget total de l'Éducation demeure prioritaire par rapport à tous les autres budgets et, par conséquent, n'a pas été coupé comme on l'a vu lors de la présentation du budget de la Province. Il faut toutefois situer ce budget à l'intérieur d'un budget total d'austérité, comme ceux de toutes les autres provinces et celui du fédéral.

Je ne me suis pas exprimé publiquement sur la démission des membres du comité d'étude sur les techniques audio-visuelles en éducation, présidé par M. Lachance, car je n'ai pas voulu susciter de débat sur cette question. La création de Radio-Québec et le succès du projet Tévec laissent voir que le ministère de l'Éducation entend appliquer de plus en plus les techniques audio-visuelles en éducation. Je reviendrai sur ces projets lorsqu'il sera question des méthodes audio-visuelles en éducation.

Vous affirmez que les conditions de travail dans la fonction publique risquaient de priver le ministère des instruments essentiels. J'avoue que je ne comprends pas cette affirmation. Au niveau des techniciens, des hauts fonctionnaires, au contraire, je pense que les conditions de travail sont devenues compétitives avec les institutions privées. Je pense que, actuellement, le gouvernement provincial, certaines municipalités, en particulier la CECM, à Montréal, offrent des salaires et des conditions de travail qui, en toute objectivité, me paraissent intéressants. Malgré les nombreuses difficultés

à travailler dans un ministère de l'Éducation où les demandes dépassent les possibilités, où il y a beaucoup de monde, je pense que les conditions de travail sont compétitives avec les entreprises privées et je ne pense pas qu'il se fasse dans le Québec autant de recherche dans l'entreprise privée qu'il peut s'en faire au ministère de l'Éducation, par exemple. Bref, je dirais que même si nous sommes en une période d'austérité, l'éducation demeure pour le gouvernement actuel la première des priorités, le budget ne sera en rien coupé et la réforme amorcée ne sera pas différée.

Q. — J'ai entendu dire que récemment le ministère avait offert un certain nombre de postes administratifs. Étant donné le salaire et les conditions de travail offerts, on a dit que très peu de personnes avaient répondu à cet appel d'offres. Est-ce juste ?

J.-G. C. — J'avoue que je ne suis pas au courant de ce fait-là et de ce qui s'est produit. Ceci se fait au niveau du chef du personnel et des fonctionnaires et je n'ai pas eu de rapport à cet effet. Je sais cependant qu'au 2 décembre, il y a eu gel des effectifs dans tous les ministères. Actuellement cette mesure cause certains problèmes. Cependant, dans les cas où des effectifs sont nécessaires pour accomplir un programme, la trésorerie et le conseil des ministres accordent des exceptions qui sont devenues assez nombreuses. Jusqu'à présent, je ne pense pas que les ministères aient vraiment souffert de ce gel des effectifs. Que des gens aient refusé de venir au ministère, c'est fort possible, parce qu'il y a beaucoup de gens qui hésitent à devenir fonctionnaires. De fait, certains postes m'ont été offerts au ministère dans le passé ; finalement je n'ai accepté que le jour où on m'a demandé d'être ministre. Toutes sortes de raisons peuvent expliquer cette situation, mais je ne pense pas que ce soit surtout des raisons matérielles.

Q. — C'est donc dire, selon vous, que ni les conditions de travail offertes, ni, par exemple, la démission d'un comité d'étude aussi important que le comité Lachance, qui pourtant avait entrepris un travail énorme, ne risquent de priver le ministère d'instruments essentiels à la réforme ?

J.-G. C. — Le comité en question n'a jamais émis de rapport sur le travail qu'il avait fait. De toute façon, la création de Radio-Québec nous donne un conseil d'administration aidé d'experts qui vont étudier maintenant les méthodes audio-visuelles dans un nouveau cadre très précis, celui d'une civilisation de la radio et de la télévision pour des fins éducatives. D'autre part, je ne pense pas que ce soit la raison que vous

avez mentionnée qui nous prive d'experts, c'est plutôt le fait qu'au Québec beaucoup de gens n'ont pas compris les services qu'ils pouvaient rendre en s'associant à l'Etat soit comme fonctionnaires, soit comme experts, soit comme hommes publics.

LE RAPPORT PARENT AU RANCART ?

Q. — Bon nombre de professeurs et de parents ont l'impression que les transformations actuelles vont en tous les sens et se demandent dans quelle mesure la philosophie du Rapport Parent inspire les réformes en cours. Est-ce qu'on prépare les étudiants d'aujourd'hui à la société dans laquelle ils auront à travailler ? (Pensons à la lenteur à introduire l'apprentissage de la pensée scientifique dès l'élémentaire).

J.-G. C. — Je peux dire que le Rapport Parent n'a pas été mis au rancart. Lorsque j'ai été assermenté comme ministre, le 31 octobre dernier, j'ai mentionné que la vie continuait au ministère. Comme au temps de mon prédécesseur qui, lui-même, a succédé au premier ministre de l'éducation, la réforme continue à s'accomplir et même d'une façon peut-être plus accélérée. Je pense que je l'ai démontré en donnant à ce moment-là deux priorités dont nous aurons l'occasion de parler tantôt : l'enseignement supérieur, d'une part, et la formation des maîtres, d'autre part.

D'un autre côté, il faut dire que la grande majorité des recommandations de principes du Rapport Parent ont été mises en pratique. Il en reste un certain nombre qui ne le sont pas encore, comme celle d'un conseil ou d'un office des universités, politique amorcée dans le discours du trône et qui est déjà en voie de réalisation.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le Rapport Parent date déjà. Certaines de ses recommandations sont dépassées par les événements. Dans certains secteurs même nous constatons deux choses : tout d'abord de nouvelles recommandations, plus avancées que celles du Rapport Parent, sont déjà réalisées ; je pense en particulier aux ateliers pédagogiques. Ceux-ci n'avaient pas été prévus par le Rapport Parent mais ils fonctionnent très bien à certains endroits. Je pense d'autre part à une conférence de M. Guy Rocher au colloque des diplômés de l'Université de Montréal où lui-même, un des auteurs du Rapport Parent, critiquait la recommandation relative à l'office des universités, en disant que les événements produits depuis la parution du Rapport l'avaient amené à modifier sa position sur ce point. C'est un peu le sort de tous les rapports. Leurs recommandations ne sont pas toujours applicables de la façon prévue avant la mise en œuvre d'une réforme.

Récemment, j'ai fait mettre en ordre toutes les recommandations du Rapport Parent (ce qui fait un cahier de plusieurs pages parce qu'il y a plus de 500 recommandations) pour essayer de voir celles qui étaient réalisées, celles qui ne l'étaient pas, si ces dernières étaient encore réalisables, etc. Il ne faut pas oublier que je suis ministre depuis à peine quatre mois ; par conséquent, alors que la session vient à peine de commencer, je ne puis avoir terminé ce qui était déjà entrepris depuis trois ans.

D'autre part, il y a un problème très important, celui des professeurs. Si on parle par exemple d'introduire la pensée scientifique dès l'élémentaire, il faut qu'il y ait des professeurs prêts à le faire. Je parlais tout à l'heure de la formation des maîtres comme une priorité. Je veux dire d'une part le recyclage des enseignants déjà en fonction et d'autre part la préparation des maîtres pour l'avenir. Le problème est le

suivant : nous n'avons pas assez de maîtres suffisamment préparés pour faire face à l'augmentation des étudiants et aux nouvelles normes prévues par la réforme.

Q. — La philosophie du Rapport Parent, qui précède ses recommandations et permet de les situer, inspire-t-elle la réforme en cours ?

J.-G. C. — Oui, elle l'inspire. Le Rapport Parent préconise la préparation des étudiants d'aujourd'hui non pas au monde d'aujourd'hui, mais au monde de demain. Or il y a là un pari dont le ministère est fort conscient. Quand je parle du ministère, ici, je parle des fonctionnaires de tous les niveaux. Nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas nous arrêter à ce qui est nécessaire pour entrer sur le marché du travail aujourd'hui puisque la formation des étudiants demande un certain nombre d'années. Pour l'enfant qui entre en première année, à supposer qu'il ne fasse pas d'études supérieures, 14 ans se passent avant qu'il soit sur le marché du travail. Par conséquent, nous ne travaillons pas pour demain, mais pour après-demain. La pari est le suivant : il faut former des gens qui auront une formation telle qu'ils pourront eux-mêmes changer le monde dans lequel ils seront et qu'ils pourront eux-mêmes se créer des instruments nécessaires pour que ce monde, dans l'ordre culturel, économique, social, leur permette de donner le maximum de ce qu'ils auront acquis. En d'autres mots, il ne s'agit plus de la formation humaniste dont on vantait les mérites autrefois, ni d'une formation professionnelle à valeur d'éducation immédiate au sortir de l'école. Il s'agit plutôt d'une nouvelle vue de l'ensemble très bien exprimée par le sous-ministre M. Tremblay à plusieurs reprises, en vertu de laquelle on prépare des étudiants pour un monde que nous ne connaissons pas parce qu'il évolue tellement rapidement. Il s'agit vraiment d'une préparation qui permettra à ce nombre incroyable d'étudiants qu'il y aura dans sept ou dans quinze ans, non pas de remplir les postes dont on a besoin aujourd'hui, mais les postes qui à ce moment-là s'offriront à eux et qu'eux-mêmes pourront créer.

QUI VA PRENDRE EN CHARGE LA FORMATION DES MAÎTRES ?

Q. — Vous avez dit tout à l'heure que la formation des maîtres était un problème majeur. Peut-on savoir où en est le travail du comité de coordination pour la formation des maîtres ? Y a-t-il des spécialistes de l'élémentaire dans ce comité ?

J.-G. C. — Ce comité fonctionne déjà depuis un certain temps. Il est quelque peu en veilleuse depuis décembre dernier et il y aurait lieu dans le moment de remplacer certains de ses membres qui ont demandé à être relevés de cette tâche. Au moment où je vous fais cette réponse, il se fait une consultation pour remplacer certains des membres du comité. Jusqu'ici ce comité s'est penché particulièrement sur les problèmes suivants : les critères de programmes pour la formation des maîtres, l'aménagement de nouveaux centres pour la formation des maîtres, l'étude des stages pour les maîtres, leur recrutement, le problème des enseignants qui, légalement, ne sont pas qualifiés, les règlements concernant les écoles normales. Il y a de plus un projet qui n'est pas encore assez mûr pour que je puisse l'annoncer : il s'agit d'un projet-pilote qui sera incessamment lancé par le ministère et que j'aurai beaucoup de plaisir à annoncer.

Lorsque ce comité aura été reconstitué en partie, il préparera un rapport qui me permettra de poser un nouveau jalon dans l'étude du problème de la formation des maîtres.

Y a-t-il des spécialistes de l'élémentaire dans ce comité ? Il y a tout d'abord un employé du ministère, M. Billon ; il y a aussi, dois-je le rappeler, le doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, M. Laroque, qui est au courant non seulement du secondaire et des autres niveaux mais aussi de l'élémentaire ; il y a également M. Lusier, de la Corporation des enseignants.

Q. — La tendance actuelle est au regroupement des écoles normales. Le ministère entend-il leur confier la responsabilité exclusive de la formation des maîtres ?

J.-G. C. — Vous avez raison de dire qu'il y a un regroupement des écoles normales, qui étaient autrefois fort nombreuses au Québec. Nous sommes présentement dans une période transitoire, c'est-à-dire qu'il n'est pas permis d'abolir ce qui existe pour essayer de créer quelque chose de nouveau. Il faut perfectionner les enseignants actuels et en former beaucoup d'autres. Par conséquent, je dirai qu'il n'est pas question de remettre aux écoles normales l'exclusivité de la formation des maîtres. Ce n'est d'ailleurs pas le cas présentement. Il existe à l'Université de Montréal, à l'Université Laval, à l'Université McGill des facultés dites des sciences de l'éducation. La formation des maîtres appartient donc déjà aux écoles normales et aux facultés des sciences de l'éducation. Il y a en plus au ministère une direction générale de la formation des maîtres. Nous avons parlé précédemment d'un comité qui étudie ces questions. Il est certain que pendant la période transitoire, la formation des maîtres se fera dans ces deux endroits au moins. Il y aura plus tard un autre projet dont je ne puis pas dévoiler le contenu présentement. Il y aura également cette deuxième université de langue française à Montréal. Celle-ci regroupera les forces vives que nous avons dans le domaine de la formation des maîtres. J'espère qu'elle pourra ouvrir ses portes en septembre 69 ; et au début, elle s'occupera d'abord de la formation des maîtres.

Q. — Vous avez parlé d'une période de transition. Est-ce dire qu'éventuellement les facultés des sciences de l'éducation remplaceront les écoles normales ?

J.-G. C. — Il est difficile de parler de l'avenir parce qu'on ne sait pas quels seront les événements qui pourront nous obliger à modifier l'application de certains principes. Il serait souhaitable, et je pense que le Rapport Parent va dans ce sens, que la formation des maîtres à tous les niveaux soit faite par des organismes de niveau supérieur. Au moment où nous réformons l'enseignement collégial (déjà 12 collèges d'enseignement général et professionnel sont créés) où le seuil d'entrée à l'université est plus clairement défini, il est normal que les études postérieures à la quatorzième année se fassent au niveau de l'université ou au moins dans des écoles supérieures. Que ce soit des centres universitaires ou des écoles supérieures, c'est au niveau supérieur que la formation des maîtres devra se faire dans l'avenir.

Q. — Certains professeurs et certaines personnes engagées dans le secteur de l'éducation sont un peu inquiétés par l'éventuelle disparition des écoles normales. Qu'en pensez-vous ?

J.-G. C. — Il est sûr que la situation actuelle n'est pas claire. D'autre part, je constate que les parents, les maîtres et les étudiants sont tous inquiets actuellement parce que nous sommes dans une période de changement. Ils ne savent pas ce que sera l'avenir et moi-même, qui ai 5 enfants, du niveau de la maternelle au niveau collégial, je me demande où iront mes enfants l'an prochain, ce qu'ils feront et comment tout cela se terminera. C'est un de mes objectifs d'apporter une sécurité aux étudiants, aux parents et aux maîtres, non pas par des paroles vagues du genre « Faites-moi confiance » ou

« Vous verrez, ça va se rétablir », mais en essayant, dans la mesure de mes moyens avec l'aide de tous les fonctionnaires, de préparer des programmes prévoyant d'avance le moment de la mise en œuvre de tel ou tel objectif. Il est certain, d'autre part, que les institutions déjà existantes et je ne parle pas ici seulement des écoles normales, seront toujours inquiètes de voir leur disparition si elles ne savent pas ce qui va les remplacer. Je prends un autre exemple : vous vous rappelez ce qui s'est passé pour les collèges classiques : à un certain moment, ils ont semblé fort inquiets de leur avenir. Lorsqu'il y a eu le projet de loi no 21 visant à créer les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), il y a eu une levée de boucliers. Cependant, six mois après le vote de cette loi, tout le monde désire la création de nouveaux CEGEP et la grande difficulté du ministère est de ne pas pouvoir satisfaire, pour toutes sortes de raisons, ces demandes en même temps. Or, je pense que dès qu'une politique précise dans le domaine de la formation des maîtres sera annoncée, le même phénomène se produira : on désirera le plus rapidement possible la mise en œuvre de cette politique. Il est normal de craindre qu'une chose disparaisse quand on ne sait pas ce qui va la remplacer.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION A-T-IL JURIDICTION SUR LES UNIVERSITÉS ?

Q. — Le Rapport Parent prévoyait l'existence d'un réseau complet, public et gratuit : comment expliquer que le gouvernement laisse les universités du Québec agir de façon privée et en dehors de sa juridiction ?

J.-G. C. — Il y aurait beaucoup de choses à dire sur cette question. Premièrement, la loi du ministère de l'Éducation prévoit que sa juridiction s'arrête au seuil ou à la porte de l'université. Le ministre de l'éducation n'a pas le droit de créer, de gérer ni d'abolir des universités, mais il a ce droit sur les autres institutions scolaires, jusqu'à l'université exclusivement.

En second lieu, vous vous rappelez peut-être que dès mon arrivée au ministère, j'ai parlé de l'enseignement supérieur comme priorité. Le 1er décembre, lorsque j'ai rencontré des diplômés de l'Université de Montréal, j'ai annoncé un projet de loi créant un conseil des universités, ce qu'on appelait autrefois l'Office des universités. Le discours du trône a également fait mention d'une loi-cadre de l'enseignement supérieur. A plusieurs reprises j'ai parlé de cette loi-cadre, qui régirait à l'avenir les institutions d'enseignement supérieur : universités et centres universitaires.

Cette loi n'est pas encore publiée mais au moment où nous en discutons, les divers organismes concernés sont consultés, les professeurs par l'intermédiaire de la Fédération des professeurs d'université du Québec, les administrateurs d'universités au moyen de la conférence des recteurs, les étudiants par l'intermédiaire de l'U.G.E.Q. La consultation ne porte pas sur le texte de la loi, car je ne pense pas qu'il soit de bonne politique de faire connaître un texte de loi avant qu'il n'ait été présenté d'abord en Chambre. Une fois présenté en Chambre, il est difficile de consulter sur ce texte de loi quand il y a déjà des règlements qui prévoient comment sera discuté le texte de loi. Nous avons donc fait un texte de base qui donne tous les principes de cette loi-cadre de l'enseignement supérieur et la consultation se poursuit actuellement. En résumé, cette loi-cadre régirait des questions comme le conseil des universités, qui coordonnerait les universités tant actuelles que futures à tous points de vue, les modes de

financement des universités, qui actuellement sont financées année après année, ce qui les inquiète et je les comprends, la recherche, secteur assez oublié jusqu'à présent, et aussi d'autres questions concernant l'enseignement supérieur.

De même que nous avons établi les principes permettant l'implantation de collèges suivant un réseau couvrant toute la province, réseau public, complet et gratuit, de même nous arriverons progressivement à un réseau semblable au niveau des universités. Il faudrait cependant que l'on interprète mes paroles de façon à ce qu'on n'aille pas au-delà de ce que je puis prévoir pour le moment. Il existe déjà 6 universités ; j'ai annoncé la création d'une nouvelle université de langue française ; il y a déjà trois centres universitaires en période de gestation ; la loi-cadre permettra pour l'avenir un mode uniforme de création des universités. Elle permettra probablement aux universités qui existent déjà de se joindre aux autres dans cette loi-cadre, si elles le désirent. Elle permettra aussi, par le conseil des universités tant pour les anciennes que pour les nouvelles, d'être coordonnées entre elles.

Quant à la gratuité scolaire, il y a vraiment une question économique. Chaque fois que nous créons un collège, au sens de CEGEP, nous posons un nouveau pas dans l'enseignement gratuit. Lorsque tout le réseau des collèges aura été créé, notre enseignement sera gratuit jusqu'à la porte des universités. Ensuite je pense qu'il faudra arriver à ce secteur pour établir la même chose. La difficulté est grande, puisque les universités demandent beaucoup plus d'argent pour satisfaire leurs besoins. Ce phénomène existe dans tous les pays du monde, les besoins ou les appétits des universités sont énormes parce qu'ils sont illimités. Plus de 50,000 étudiants suivent des cours dans les universités du Québec et les frais de scolarité ne sont pas normalisés à travers toutes les universités. Il faut donc faire un travail semblable à celui qui a été fait au niveau du collège et ce n'est certainement pas pour cette année que nous aurons un enseignement gratuit au niveau universitaire. Je pense qu'il faut être franc et le dire. Je crois qu'il faut que les étudiants comprennent que ce but souhaitable ne peut être réalisé que par étapes, surtout dans une période d'austérité économique comme celle que nous traversons.

UN SECTEUR PRIVÉ, CONCURRENTIEL AU SECTEUR PUBLIC ET SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT ?

Q. — *La démocratisation de l'enseignement proposée par le Rapport Parent devait se traduire par l'institution d'un réseau scolaire complet, public et gratuit. La création des CEGEP est une étape importante de sa mise en application. Par ailleurs, « Hebdo-Education », dans la livraison du 22 décembre 1967, publiait un répertoire des institutions d'enseignement privées agréées par le ministère dont 310 se trouvaient au Québec. De plus, le gouvernement est à préparer une loi-cadre de l'enseignement privé. Faut-il en conclure qu'il consacre l'existence d'un réseau parallèle au secteur public, concurrentiel et subventionné par l'Etat ?*

J.-G. C. — Votre question est une réponse et je ne l'accepte pas parce que c'est une réponse théorique qui ne tient pas compte de la réalité. C'est une réponse fondée plutôt sur une idéologie que sur l'étude de la réalité des choses.

Disons d'abord que le Rapport Parent lui-même prévoyait l'existence d'institutions, appelons-les privées ou indépendantes. De toute façon la loi-cadre que nous préparons est conforme à l'esprit du Rapport Parent et elle est préparée

dans le but de rendre concrètes certaines notions d'ordre public. Par institutions privées, on pense normalement aux collèges classiques. Ce n'est pas ça du tout. Les institutions privées ou indépendantes vont beaucoup plus loin. Je vous donne des exemples : toutes les écoles qui donnent des cours par correspondance, le soir, en fin de semaine, ou durant la journée, qu'ils s'appellent « institut », « école supérieure » ou « lycée », etc. Non pas que je veuille attaquer en particulier certaines d'entre elles. Il y a là un problème puisque ces institutions ne sont régies par aucune loi-cadre et l'on sait qu'il y a des abus dans ce domaine. Une loi-cadre des institutions indépendantes mettrait tout d'abord de l'ordre dans toutes ces choses qui existent déjà et qui ont besoin d'être ordonnées.

D'autre part il existe des institutions indépendantes pour des minorités, par exemple des écoles juives, qui ne constituent pas un réseau parallèle au secteur public. Les juifs peuvent aller dans des commissions scolaires protestantes, ils peuvent également aller dans des écoles qu'on appelle paroissiales, ils peuvent aller dans des écoles du dimanche rattachées à une synagogue, ils peuvent aller dans des écoles communales. Ce sont toutes des institutions privées. Il y a ici une situation particulière qu'il faudra résoudre un jour. Si nous, Canadiens français du Québec, n'admettons pas que dans d'autres provinces nos écoles ne soient pas reconnues, ni subventionnées, je ne vois pas comment on pourrait admettre que des minorités aient ici le même problème.

Il y a aussi les écoles dont la langue ne se rencontre pas avec la foi des gens de pareille langue, disons des protestants ou des juifs de langue française. Il existe aussi d'autres institutions, comme les collèges dont on parlait tantôt. On rencontre ces institutions privées dans presque tous les pays du monde et ils font une certaine concurrence aux institutions publiques. Aux Etats-Unis, par exemple, il y a des universités privées à côté des universités d'Etat. En France où il y a un système d'Etat très hiérarchisé, qui date de Napoléon du point de vue scolaire, rien n'a empêché la création d'institutions privées reconnues. La loi-cadre des institutions privées n'est pas là pour consacrer un réseau parallèle au secteur public et faire une réforme en ne la faisant pas, mais au contraire pour mettre ordre dans ce qui existe, pour assurer une justice à ceux qui ne sont pas satisfaits, pour des raisons justifiées, du système public, pour mettre ordre aussi à toutes les demandes venant du secteur privé pour lesquelles nous n'avons pas de critères. De toute façon, cette loi n'est pas encore terminée, elle est à l'étude, et avant qu'elle ne soit présentée en Chambre, il y aura pour cette loi comme il y a eu pour la loi-cadre de l'enseignement supérieur une consultation qui pourrait nous guider. Cette loi ne sera donc pas préparée dans l'abstrait mais en partant de ce qui existe, du but poursuivi, qui est une notion d'ordre public, et des renseignements obtenus par la consultation.

Q. — *Les institutions privées ne risquent-elles pas actuellement de drainer les meilleurs professeurs aux dépens des CEGEP ?*

J.-G. C. — Je ne sais pas, les gens des collèges classiques m'ont fait part qu'ils ont exactement la crainte inverse. Ils prétendent que la création des nouveaux CEGEP draine les professeurs hors des collèges qui existent déjà, les collèges classiques. Vraiment, je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir et je ne sais pas combien de collèges ou de séminaires vont vouloir demeurer ce qu'ils sont. S'ils veulent demeurer hors du réseau des collèges publics, ils devront le faire suivant

certain critères qui sont prévus dans cette loi et ce sera à eux à ce moment-là de choisir, de même qu'aux professeurs qui enseignent dans ces collèges. Cette loi ne viendra pas dans deux ans, elle a été annoncée dans le discours du trône et elle est prévue pour cette session. Je ne sais pas si on peut dire qu'il y a du retard dans cette loi, mais je ne pense pas qu'il y ait du retard dans la réforme. Les gens sont très pressés à compter du moment où une réforme est annoncée. Prenons le cas des CEGEP. Il avait été prévu la création d'un réseau d'une trentaine de collèges dans la province sur une période de cinq ans, ce qui veut dire six collèges créés par année. L'an passé, il y en a déjà eu douze de créés. Personne n'avait cet optimisme. On disait même qu'il n'y en aurait pas à Montréal; il y en a déjà deux.

Par conséquent, je pense que les événements vont aller plus vite qu'on ne le croit. Les problèmes ne se régleront pas par eux-mêmes mais la présence de cette loi-cadre viendra compléter la politique de création du réseau des CEGEP. A ce moment-là, les parents, les professeurs et les étudiants auront à choisir non pas entre deux systèmes mais deux moyens de coordonner, d'arriver à une même fin, soit le marché du travail, soit l'enseignement supérieur. Il faut dire qu'il y a quelque chose de particulier dans le collège d'enseignement général et professionnel et c'est la polyvalence, c'est-à-dire la rencontre dans un même milieu d'étudiants qui se destinent à une vie technique, professionnelle, vie de métier, etc.

ET LA NEUTRALITÉ DES COMMISSIONS SCOLAIRES ?

Q. — Le ministère entend-il appliquer la proposition du Rapport Parent concernant le regroupement et la neutralité des commissions scolaires ?

J.-G. C. — Il serait imprudent de répondre oui ou non sans nuance à cette question. Le ministère a déjà posé des gestes qui laissent clairement entendre qu'il entend appliquer cette proposition du Rapport Parent. Vous savez que ce n'est pas facile de le faire, parce que cela met en cause le grand nombre de commissions scolaires : elles sont plus de 1,100. Cela met en cause la question de la fiscalité scolaire, ce fameux impôt foncier qui représente cette année plus de \$350,000,000. qu'il faudrait aller chercher ailleurs s'il était soudainement aboli. Cela pose aussi le problème de la liaison de l'élémentaire au secondaire dans des régionales et celui de la construction des écoles polyvalentes régionales où il y a un léger retard qui sera rattrapé très bientôt puisque nous avons fait un programme d'accélération et que nous avons actuellement un grand nombre d'écoles qui sont à divers stades de leur construction.

Par conséquent, annoncer une politique qui ne ferait que développer des craintes, sans conduire à quelque chose de concret dans un court délai, paraîtrait vraiment peu positif. J'ai rencontré des gens de la Fédération des commissions scolaires et je leur ai dit que je pensais qu'ils devaient eux-mêmes voir à se regrouper le plus rapidement possible. Je suis même sorti de mon texte à ce moment-là pour insister sur le fait que je leur donnais un court délai. Je ne sais pas ce qui va se produire. J'obtiens régulièrement des rapports sur le progrès de cette opération regroupement. Je l'analyse et je ne laisserai pas les choses aller toutes seules si le regroupement volontaire ne s'accomplit pas. Il y a non seulement les fédérations des commissions scolaires qui s'appellent catholiques par usage parce que légalement elles ne le sont pas, mais il y a aussi les fédérations des commissions

scolaires protestantes où il y a quelques véritables commissions scolaires protestantes et d'autres qu'on appellerait tout simplement de droit commun. Nous sommes donc en face d'une situation que l'histoire nous a léguée beaucoup plus qu'en présence de cadres juridiques. Il y a des résistances que l'on pourrait analyser longuement; mais au lieu d'annoncer des politiques non réalistes, je préfère étudier la situation et voir quels sont les meilleurs moyens pour arriver à la fin proposée.

OÙ EN EST-ON DANS L'USAGE DES TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES ?

Q. — Après la démission du comité d'étude sur les techniques audio-visuelles en éducation, et après avoir vu les progrès accomplis en Ontario en ce domaine, peut-on reconnaître les projets du ministère dans ce secteur ?

J.-G. C. — Vous savez que Radio-Québec vient d'être créé. Ce sera certainement un instrument particulier pour l'utilisation des méthodes audio-visuelles et il est possible de prévoir par exemple que la deuxième université de langue française à Montréal sera très différente de ce qu'on a connu comme université jusqu'à présent.

Les moyens que nous possédons aujourd'hui, par exemple le réseau de micro-ondes de l'Hydro-Québec, la constitution de Radio-Québec, l'expérience de Tévec dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, qui a réussi au-delà de toute espérance, au point que ce succès nous cause des problèmes, vont nous inciter dès maintenant à utiliser ces moyens au maximum.

A compter du moment où la télévision sert comme moyen d'éducation, on se rend compte que cela devient de l'éducation en soi, on ne peut pas séparer ce moyen de l'éducation de demain, c'est-à-dire le contenant du contenu. Les moyens techniques que nous avons déjà à notre disposition nous permettent par exemple d'avoir une université centrale qui donne son enseignement dans tous les centres universitaires, ce qui règlera en partie le problème du nombre de professeurs. Vous pouvez facilement avoir plusieurs institutions de niveau collégial reliées entre elles. Vous pouvez facilement aussi, grâce à ce moyen, avoir des professeurs étrangers qui, sans quitter leur pays, pourraient donner des cours qui seraient relayés par satellite, ce qui est plus sérieux que certains ne semblent le croire. Je pense qu'il faudra aussi que l'on s'interroge sur les moyens utilisés.

En d'autres mots, il ne suffit pas de mettre un professeur devant une caméra de télévision. Agir de la sorte n'est pas utiliser la télévision pour des fins d'éducation. C'est à peu près comme si l'on plaçait une caméra devant une scène où l'on joue une pièce de théâtre. C'est du théâtre télévisé, ce n'est pas une véritable émission de télévision. Il va falloir que les jeunes professeurs soient formés à l'utilisation de ces méthodes et que les professeurs qui sont déjà dans le métier apprennent à s'en servir. Dans les universités où l'on a utilisé ces méthodes, on a eu une certaine difficulté à habituer les professeurs à se servir des méthodes audio-visuelles, ne serait-ce que d'un rétroviseur. Pour eux la méthode audio-visuelle qui a toujours été utilisée, c'est le tableau et la craie et c'est devenu machinal chez eux.

Par conséquent, il est malheureux que ce comité d'étude ait démissionné, mais depuis cette démission les faits se sont précipités : l'Ontario a annoncé la création d'un système de télévision éducative une semaine après le Québec. Je trouve malheureux cependant, même si je ne veux pas politiser ces

questions et ces réponses, que le gouvernement central étudie en même temps une loi dans ce domaine réservé exclusivement aux provinces. Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux que les provinces, qui peuvent travailler ensemble (puisqu'il y a un conseil des ministres de l'éducation formé depuis l'automne dernier), utilisent leur expérience réciproque pour se servir au maximum de ces nouvelles techniques audiovisuelles dans l'éducation. Celles-ci ne sont pas simplement, je m'excuse de l'expression anglaise, « gadgeting », mais des moyens qui nous permettront de développer un enseignement de qualité égale sur tout le territoire de la province, même dans les régions les plus éloignées.

L'IMBROGLIO DES MANUELS SCOLAIRES

Q. — Une enquête récente révélait que les manuels scolaires anglais ou traduits inondent le marché des écoles et que les principaux intéressés à faire perdurer ce système sont les éditeurs. Le gouvernement songe-t-il à instituer des équipes qui créeront des manuels appropriés pour le Québec ?

J.-G. C. — Premièrement, j'ai des rapports contradictoires sur la proportion des manuels anglais ou traduits. Tout dépend de la base que nous utilisons. Sur ce point, je réserve mon opinion parce que je ne peux pas vraiment savoir quelle est la situation. Après avoir vécu à l'université, je me rappelle des statistiques données pour l'université. Lorsqu'on les donnait on oubliait une chose : les facultés de lettres, les facultés de droit ou certaines autres facultés, où précisément il n'y a pas de manuels anglais. D'ailleurs, qu'est-ce qu'un manuel ? Il y a quand même un problème et j'admets que peu importe les statistiques, il y a, à mon avis, utilisation d'un trop grand nombre de manuels anglais ou traduits.

D'autre part, je ne sais pas si ce sont les éditeurs qui font durer ce système. Si j'affirmais ceci, ce serait une affirmation sans fondement venant de moi, car je n'ai pas de preuves à l'appui de cette affirmation.

Le gouvernement songe-t-il à instituer des équipes qui créeront des manuels ? C'est une des solutions auxquelles j'ai songé, mais je ne sais pas si c'est la meilleure solution. Disons deux choses : une étude a été entreprise depuis quatre mois et j'ai reçu un premier rapport sur cette question des manuels. Deuxièmement, à compter du 1er avril, j'ai affecté une personne à plein temps uniquement à cette question des manuels. Le mandat de cette personne sera de faire une analyse de la situation. Quels sont les manuels utilisés ? quels sont ceux de langue anglaise ? comment pourrait-on les remplacer ? est-ce qu'il vaudrait mieux, par exemple, acquérir des manuels français ? (certains s'y opposent, d'autres favorisent ce système) vaudrait-il mieux avoir au ministère des équipes qui composeraient des manuels ? vaudrait-il mieux avoir en dehors du ministère des gens qui seraient commandités pour réaliser de nouveaux manuels ? y aurait-il lieu d'avoir au ministère un organisme qui, d'une façon plus rapide, pourrait approuver des manuels à tous les points de vue ? — on sait qu'un manuel doit être approuvé non seulement au point de vue du fond, mais par le Comité catholique ou le Comité protestant — est-ce que tout ceci pourrait être plus efficace et nous donner plus rapidement des manuels ? est-ce que les éditeurs pourraient nous aider ? Je ne sais pas les réponses. Voilà pourquoi j'ai affecté une personne qui étudie toutes ces questions et les réponses à ces questions. J'ai demandé à cette personne non pas 5 ans, mais 5 mois pour faire une étude sérieuse et me faire rapport de

façon à ce qu'au cours de l'année prochaine nous puissions avoir des solutions plutôt que de ne faire que parler du problème des manuels.

J'aurais pu créer une commission d'enquête, mais je pense qu'il y a actuellement trop de comités et de commissions. Vous savez comment il est difficile de travailler en comité, de se réunir, etc. Si, au sein du ministère, grâce au travail d'une personne, je puis obtenir un certain nombre de réponses, il sera toujours temps de faire vérifier ces réponses en temps et lieu par des comités et des experts.

UNE UNIVERSITÉ D'UN NOUVEAU GENRE

Q. — Vous avez mis en relation la formation des maîtres avec la nouvelle université de langue française. Cette université sera-t-elle principalement axée sur la formation des maîtres ?

J.-G. C. — Je le pense, du moins au début. Cette nouvelle université, dans mon esprit, ne sera pas une université limitée, de quelque façon que ce soit. Récemment, un journal étudiant lançait déjà des critiques en disant que cette université n'aura pas d'école polytechnique. Qu'on se rende bien compte qu'une université n'est pas d'abord une bâtisse, ce n'est pas d'abord une cage. Il est beaucoup plus important de penser d'abord aux serins qui vont chanter dans la cage qu'à la cage. Il est certain qu'en créant une nouvelle université on ne peut pas, si on veut être sérieux, créer simultanément une faculté des sciences pures, une faculté des sciences appliquées, une faculté de médecine, de droit, des hautes études, etc. D'abord c'est croire que la nouvelle université suivra le même schéma que les universités déjà existantes. Or, je pense qu'il faudra au contraire que ce schéma soit modifié.

Il y a en général trop de facultés et d'écoles disparates dans nos universités. On devra faire des regroupements et les programmes devront être plus souples pour permettre à des étudiants de prendre des disciplines de base et suivre des cours interfacultaires. Dans plusieurs pays, par exemple, on rencontre la jonction ou la réunion des facultés de droit et de sciences économiques et politiques. Je vois très bien dans ce domaine-là, par exemple, que les facultés de droit, hautes études, sciences sociales et politiques, permettent aux étudiants de suivre des cours dans toutes ces disciplines. Je pense que le temps des écoles purement professionnelles est révolu. Je pense aussi que les sciences doivent se réunir. On peut avoir des centres de la santé, des sciences pures et appliquées, etc. Par conséquent, il faut songer à un autre schéma d'université.

En second lieu, au début, ni les professeurs, ni les laboratoires, ni le nerf de la guerre, qui est l'argent même en ce domaine, ne seront suffisants pour permettre de tout créer à la fois et d'avoir partout beaucoup de choses mais de peu de valeur. Je pense qu'il faudra insister au début sur certains secteurs et construire peu à peu cette université non pas en brique mais avec des professeurs, des étudiants et des administrateurs. Je pense donc qu'au début l'université sera d'abord axée sur la formation des maîtres, parce que c'est une nécessité. Par la suite cette université se développera selon ses moyens, selon les nécessités, de façon à devenir avec le temps une université complète. Toutes les universités se sont créées de cette façon.

L'AVALÉE DES AVALÉS :

AFFRONTEMENT AVEC LE MAL

ROBERT BARBERIS

Dans une première analyse de *l'Avalée des avalés*, nous avons examiné les affirmations explicites d'incroyance, le sentiment fondamental de la vie et une image privilégiée, celle du titan sadique. Nous nous proposons maintenant d'analyser le thème de la religion par rapport à certaines structures du roman.

Structure de l'Avalée des avalés

Structure, mot magique de la pensée et de la critique contemporaines. Temps et espace. Division du roman en sections, en quatre-vingt-une sections. La conscience de Bérénice, la narratrice, est au centre de l'œuvre et de l'univers. Sections 1 à 39 : enfance, de 9 à 11 ans, sur l'île du Saint-Laurent. « Je sors enceinte du lit de l'enfance... Des crimes ont pris racine dans mes entrailles, et poussent, se gonflent... ». Sections 40 à 63 : adolescence, de 11 à 15 ans, à New York. Adolescence avec nostalgie de l'enfance : Bérénice est monitrice de gymnastique : « Avec ces petites filles, je suis comme en extase. Elles aiment... Constance Klour en tête, elles s'élancent à ma rencontre (remarquer la ressemblance des noms Klour-Chlore ; à New York, avec Constance Chlore, l'expérience de l'enfance se continuait au milieu de l'adolescence). Je plonge dans des yeux profonds comme des puits... Comme je suis heureuse. Comme il est beau le monde sans art, sans littérature, sans politique, sans affaires, sans automobiles et sans couchederies où ils m'emmènent ». Comme il est beau le monde de l'enfance sans adultérie. « S'il n'y avait pas d'enfants sur la terre, il n'y aurait rien de beau ». Il n'y a pas de section 64. Ce trou indique un changement brusque : le passage de l'adolescence, versant enfance, à l'adolescence versant adulte. Sections 65 à 70 : bref retour sur l'île. « J'ai quinze ans... Mon arrivée à l'aéroport de Dorval est triste ». « Je réalise tout à coup que je ne suis plus une enfant ». Avec Christian, Bérénice essaie en vain de retrouver son enfance. « Seule, je

recrée, à cheval sur le treuil de carrier, les folles prouesses que nous y exécutions, Christian et moi, quand nous n'étions pas de sales adultes ». Sections 71 à 80 : en Israël, en plein dans l'adulterie, la guerre. Il est à remarquer que cette structure du roman, les sections, s'organise selon une progression temporelle : enfance, adolescence-nostalgie de l'enfance, adolescence-vers l'adulte.

« Ma place n'est pas ici parmi ces mammifères »

La dynamique de la conscience bérénicienne s'exprime bien dans un texte situé à la fin du roman : « Quand l'aigle d'énormes proportions planté dans ma poitrine écume, quand il secoue à grands coups d'envergure blanche ses liens enracinés dans la pierre, le cyclone sans issue me gonfle, me secoue, me fait souffrir et suer comme une femme en gésine. Je suis marécageuse, ravineuse et arboricole ; ma place n'est pas ici parmi ces mammifères ». Texte magnifique ; dynamique de la conscience simultanément aigle et marécage ; à la fois aérienne et liée, arboricole et ravineuse. Tension entre le mouvement vers le haut et les liens avec le bas qui nous rappelle le premier vers du troublant poème d'Anne Hébert, *Le tombeau des rois* : « J'ai mon cœur au poing comme un faucon aveugle ». Cette tension ou cette dynamique de la conscience de Bérénice sont visibles à travers la principale structure du roman. Puisque nous parlons de dynamique de la conscience, gardons-nous de durcir chacun des deux niveaux que nous allons décrire ; gardons-nous de les rendre parallèles, étanches ou séparés. En somme, gardons-nous de toute lecture linéaire et voyons cette double structure en relation dialectique.

Récit et réflexion

Réjean Ducharme, d'une part, raconte une histoire, d'autre part, se laisse aller à la réflexion, et quelquefois mêle les deux aspects. Le niveau du récit, de

J'ai goût de mort
de trop de comédie se jouant
de mes cris

J'ai la mort
au bout du cœur
de trop de mensonge au soleil

J'ai goût de mort
d'être les-autres
pour l'horloge des lois
— pantin d'une fausse-patrie
mangeuse de phosphore
enfarinée de cendres
avares
jalouse de ses coqs d'églises —

J'ai goût de mort
de trop d'amour perdu
au nom de la foi figée
des soldats de l'inconnu.

JEAN ROYER, *A patience d'aimer*, Editions-de-L'aile, Sillery
1966, p. 24.



l'histoire, manifeste surtout le moi social à travers les dialogues de Bérénice avec les membres de la famille ou avec les différents personnages : il est fait d'événements, d'actions extérieures. C'est le monde des décisions arbitraires d'Einberg, de l'obligation, des institutions (école, synagogue) qui étouffent l'enfance. Le niveau de la réflexion manifeste surtout le moi profond, le personnel à travers la poésie, le lyrisme ; il est fait de monologues intérieurs. C'est le monde de la subjectivité et de l'intériorité, de la solitude et du rêve, de l'enfance et du jeu, de l'angoissante recherche du sens. Sur le plan littéraire, ces deux niveaux qui constituent la structure principale de l'œuvre, par la dialectique du social et du personnel, manifestent les mouvements de la conscience de Bérénice. (Il faudrait montrer jusqu'à quel point cette conscience est sartrienne). Il n'y a pas harmonie entre les deux niveaux mais conflit et tension. Le social est agresseur de la subjectivité devenue méfiance révoltée de telle sorte que l'intériorité, pour ne pas être avalée, pour conquérir son autonomie, doit devenir subversive et agressive à son tour. La lecture de ce roman nous fait participer au combat impitoyable et incessant d'une subjectivité qui a soif de lumière (image du soleil), de liberté (image de l'aigle) et de transparence (thème de l'enfance) contre une société où règne l'adulterie et un monde extérieur qui veut avaler, soumettre, humilier l'aigle intérieur. « Ma place n'est pas ici parmi ces mammifères », voilà le cri de la pureté. Bérénice ou l'autonomie subversive.

Rupture à l'intérieur de la conscience de la narratrice

Dès le début du roman, dans la première section, nous remarquons deux niveaux qui communiquent entre eux mais qui sont tout de même caractérisés différemment. Le roman commence ainsi : « Tout m'avale... Je suis avalée par le fleuve trop grand, par le ciel trop haut, par les fleurs trop fragiles, par les papillons trop craintifs, par le visage trop beau de ma mère... Je suis seule et j'ai peur ». C'est le niveau de la réflexion. Puis, le texte prend une autre direction : « Mon père est juif, et ma mère catholique. La famille marche mal, ne roule pas sur des roulettes... Ils se querellent sans arrêt. Je les regarde faire en cachette... Je les regarde se haïr ». C'est le niveau du récit. Ces deux niveaux ne suivent pas l'ordre des

sections. Ils sont visibles un peu partout dans le roman. Afin de mieux les caractériser, nous allons analyser brièvement plusieurs exemples qui montrent une rupture à l'intérieur de la conscience de la narratrice.

Par exemple, au niveau du récit, nous lisons : « A midi, Einberg rentre de voyage. Claquant la porte, il crie, il crache, il maudit. Trouvant le parquet de la chapelle jonché de masques, de cothurnes et de lances, il part à la recherche de Chamomor, lui tombe sur le dos. — Tout traîne dans cette maison ! C'est une vraie porcherie ! Mais il se trouve qu'elle est aussi d'humeur massacrant ». L'engueulade suit. Bérénice dit : « Ça les reprend. Ils se repenchant sur leur passé ». Vient ensuite la description d'un rêve, rupture et fuite par rapport au récit de la réalité trop dure à supporter. « Je fais un cauchemar. Tout est blanc ici, d'une blancheur éblouissante. Les colonnes sont blanches. Il y a une chaise. C'est une chaise blanche, d'une blancheur éblouissante. Et tout est à moi, tout m'appartient. Il y a des filles debout devant les fenêtres blanches, des filles qui n'ont presque rien sur le dos... Je reçois un coup au cœur : elles sont à moi elles aussi !... Comme on est bien ici. Comme c'est blanc ! On se croirait à l'intérieur du soleil, de la neige ».

Le texte que nous allons citer et qui est l'image même de la subjectivité, est enchâssé dans deux récits, dont l'un est un dialogue acerbe avec le rabbi Schneider et l'autre se termine ainsi : « Je m'arrange pour qu'Einberg sache que j'ai été à la messe. Ça l'écœure... ». Voici le texte. « Je trouve mes seules vraies joies dans la solitude. Ma solitude est mon palais. C'est là que j'ai ma chaise, ma table, mon lit, mon vent et mon soleil. Quand je suis assise ailleurs que dans ma solitude, je suis assise en exil, je suis assise en pays trompeur. Je suis fière de mon palais. J'ai à cœur de le garder chaud, doux et resplendissant, comme pour y recevoir des papillons et des oiseaux. Si j'avais plus d'orgueil, j'annéantirais par des meurtres ceux qui compromettent le bien-être de ma solitude, ceux qui font gronder de la haine dans sa cheminée, ceux qui tendent de la tristesse à ses fenêtres. Je tuerais Einberg et sa femme. Je tuerais Christian et Constance Chlore. Je suis seule... C'est dur de mettre Constance Chlore à la porte, de flanquer Christian dehors. Mais mon palais est trop fragile pour que je puisse y recevoir des amis. Quand un ami marche

dans mon palais, les murs tremblent, l'ombre et l'angoisse s'engouffrent par les fenêtres de lumière et de silence que chacun de ses pas brise. Quand je ne suis pas seule, je me sens malade, en danger. J'ai ma peur à vaincre. Pour vaincre la peur, il faut la voir, l'entendre, la sentir. Pour voir la peur, il faut être seule avec elle... J'imagine toutes sortes de choses et je les crois, je les fais agir sur moi comme si elles étaient vraies. Il n'y a de vrai que ce que je crois vrai, que ce que j'ose croire vrai ». Ce texte définit une subjectivité qui s'exprime poétiquement comme un palais fragile, un habitat où les autres n'ont pas accès. Quand les autres entrent en elle, ils ne le font que par effraction. « Parfois, je suis absente de mon palais. Alors il y en a qui en profitent pour s'y glisser. Je les chasse, aussitôt que je rentre ». Il est évident que le « je » s'exprime de deux manières différentes selon que le moi est à l'intérieur du palais ou selon que le moi quitte son palais pour affronter le social. Il faut parler d'affrontement parce que le social peut avoir la force d'avaloir le personnel si la subjectivité ne l'avale pas.

Fusion du récit et de la poésie

Quelquefois pourtant, le passage du récit à la poésie se fait doucement, sans rupture. « Il pleut, et nous marchons côte à côte, Gloria et moi ». Ce commencement de récit est précédé d'un magnifique texte poétique. « Il pleuvait. L'asphalte réfléchissait, les attachant à nos pas, des images bizarres dont les développements imprévisibles, d'une souplesse gracieuse et inouïe, étaient une sorte de mise en valse triste de nous-mêmes. Dans l'asphalte, nos ombres, en couleur, se déformaient au fur et à mesure de nos pas, comme si elles étaient tombées sous un autre empire que le nôtre, comme par l'effet d'un jeu de lentilles, comme si elles étaient devenues des drapeaux de nous et soumises à un vent souterrain ».

Ce passage s'effectue dans le monde de l'enfance partagée avec Christian et Constance Chlore. L'enfance s'accompagne d'une conscience globale où l'intérieur et l'extérieur se confondent. Cette enfance épanouie est visible dans les épisodes de la chasse aux insectes dans le marais et de la cueillette des cerises. Lors du jeu du bateau avec les cousins polonais, la subjectivité ne peut être subversive. « J'ai essayé de les haïr, mais la haine m'a manqué. Dans

la lumière blanche de l'aube, dans sa lumière épaisse comme du lait, nous appareillons ». Au sein de la poésie et du rêve qui explosent dans le jeu, la haine n'est pas possible. Nous observons l'harmonie du social et du personnel, la fusion du récit et de la poésie, les deux niveaux qui forment la structure littéraire du roman se confondent. Avec Christian, Bérénice chasse les insectes : le récit devient poétique. « Nous allons au marais... Nous nous remettons en marche et en exploration... Nous retenons notre souffle. Nous avons plongé la nappe de chanvre qui qui nous sert de filet sous la surface opaque et mystérieuse de l'eau... Il faut faire attention... : les plus grandes merveilles sont les plus craintives. Christian me donne le signal. Du même geste lent et continu, dans un silence de plus en plus suffocant, nous levons notre pêche. C'est le moment d'une extase chaque fois plus vertigineuse ». Même harmonie, plus brève, dans l'épisode des cerises. « Ce matin, c'est la ruée vers les cerises... De chaque côté du champ d'avoine, masquant les clôtures de barbelés, les cerisiers mènent leurs files indiennes jusqu'à perte de vue. Pleines à craquer, noires de saphirs rouges, leurs branches grêles ploient. Jamais hôtes n'ont été plus hospitaliers, jamais rois n'ont fait brûler tant de parfums, n'ont fait briller tant de bracelets et de colliers, n'ont dressé de telles tables, n'ont accueilli avec pareille munificence ». Ici, le récit lui-même est devenu poétique sans rupture dans la conscience de la narratrice.

Nous assistons au même phénomène dans certaines rencontres entre Bérénice adolescente et Constance Chlore. Le dialogue, aspect de la structure sociale, devient conducteur harmonieux de la poésie où s'exprime la subjectivité. « Constance me lit les poèmes qu'elle aime, comme à une reine. Elle est amoureuse folle de Nelligan, d'Emile, le poète devenu fou à l'âge de devenir adulte... — C'est beau, Constance Chlore. C'est si beau. Dis encore : « Nous ne serons pas vieux mais déjà las de vivre ».

Harmonie des deux niveaux du moi social et du moi profond dans l'enfance et dans l'amitié. Harmonie précaire, aussi fragile que l'enfance et que Constance Chlore. Mort de l'enfance, mort de Constance, rupture, de nouveau tension et combat, lutte qui s'exprime dans cette structure même du roman en deux niveaux : celui de la réflexion, de la poésie, du monologue intérieur, du rêve, de l'autonomie, du jeu, du moi profond ; et celui du récit, de l'histoire, du prosaïque, de la violence subie, de la haine, du moi social. Sauf dans les moments d'harmonie de l'enfance épanouie et de l'adolescence amicale, ces deux niveaux du roman se heurtent, s'entrechoquent, s'opposent ; l'autonomie, pour respirer, doit devenir subversive, le moi profond doit vaincre les pressions sociales ; l'aigle doit triompher des mammifères.

La religion : pression sociale et force d'avalement

Comment se situe la religion par rapport à cette structure fondamentale du

roman ? Aux deux niveaux déjà décrits, la religion ne se présente pas comme une réalité positive. Sous son aspect social, la religion est une force qui avale. Christian est avalé par la confession, par les notions de sacrilège, d'excommunication, de péché mortel, de damnation. Bérénice est avalée par le sabbat, la synagogue, certains passages de l'Ancien Testament, le rabbi « qui ne croit pas ce qu'il dit » et « qui a une maîtresse ». « Si Einberg ne m'emmenait pas de force à la synagogue, je n'y mettrais pas les pieds ». A l'intérieur même du récit, la subjectivité réagit : « Elles m'écœurent toutes vos religions » ; « Bande de fous ». Les religions catholique et juive ne sont qu'un ingrédient de la haine de Einberg et Chamomor et l'obligation reliée aux institutions comme la messe et le sabbat violente la subjectivité, écrase l'enfance. Dans un tel contexte, l'autonomie de la personne est menacée et doit devenir subversive. La religion sociale est alors pulvérisée par la férocité du moi dont la réaction vitale est une agression contre cette force d'avalement. Cette dynamique de la conscience bérénicienne à l'égard de la religion est inscrite dans la double structure du récit et de la réflexion qui prend ici tout son sens. La subjectivité se rebelle à bon droit devant une religion qui se présente comme pression sociale et force d'avalement. Il y a donc rupture du social et du personnel, rupture inscrite dans la trame même du texte, dans sa structure.

Maintenant

FORMULE D'ABONNEMENT

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

À remplir et à adresser à :

MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 26 — Tél. : 739-2758

ABONNEMENT RÉGULIER 1 AN	\$5.00	☐
" ÉTUDIANT	\$3.50	☐
" DE SOUTIEN	\$10.00	☐

À partir du mois de 19.....

AU NOM DE

ADRESSE

La religion origine dans le mal

Ce rejet ou cette contestation de la religion sous son aspect social dans la structure du récit pourrait bien s'accompagner d'une acceptation de la religion comme phénomène personnel, dans la structure de la réflexion. Par exemple, dans *Dimanche m'attend*, Jacques Audiberti dévoile les déficiences et les contradictions pratiques des Eglises (comme Bernanos d'ailleurs) et pourtant il n'en parle pas moins « d'un monde signé par le bon Dieu, tout compte fait » et de « Quelqu'un. Inengendré. Donc inconcevable. Il appelle notre amour. Mais il supporte notre souffrance. S'incarnant dans Jésus, fils de Joseph, il se charge de notre souffrance, qui n'en pèse pas moins sur nous aux jours présents ». Audiberti garde une distance par rapport à l'institution mais adhère au contenu substantiel de la foi. Tel n'est pas le cas de l'héroïne de *l'Avalée des avalés*. La subjectivité qui rejette la religion sociale continue, au niveau de la réflexion, son entreprise destructrice. La réflexion s'articule et se radicalise principalement autour du problème du mal. « Tous les dieux sont de la même race qui s'est développée dans le mal qu'a l'homme à l'âme ». La religion, opium et illusion, a son origine dans le mal. Aimantée par le mal, la subjectivité projette sa révolte, son angoisse et sa méfiance dans l'image du titan sadique. (Bérénice n'est pas l'avalée de Dieu mais l'avalée du titan). Le mal, c'est d'abord et fondamentalement (primordialement)

la haine réciproque de Einberg et Chamomor ; c'est la mort de Constance Chlore et de l'enfance ; c'est la haine de la guerre ; en somme, c'est l'adultère. « Je me vengerai de la mort de Constance Chlore. Je ne l'oublierai pas, titan ! ». Le titan sadique est la personification du mal sous toutes ses formes : vieillissement et mort ; absurde et haine ; solitude et néant. « L'univers est commandé par un titan... Il faut échapper au sadisme du titan ». « Mon maître s'est fait battre » conclut bizarrement Bérénice après avoir éprouvé l'absurde de la mort de Constance. Le maître de l'enfance et de l'amitié s'est fait battre par le titan sadique. Qui est le maître de l'enfance et de l'amitié ? Qui est le titan sadique ?

Tout ce mal est indépassable

Résumons. De tous côtés, au social comme au personnel, rejet de la religion par la conscience polarisée par le mystère du mal projeté dans l'image du titan sadique. La rupture entre la structure du récit et celle de la réflexion signifie, sur le plan littéraire, l'agression violente de la conscience menacée par la religion sociale. Suivons les méandres de la conscience de Bérénice : au niveau du récit, expérience négative de la religion institutionnelle à travers la famille où règne la haine ; au niveau de la réflexion, intériorisation de cette expérience négative et radicalisation de la révolte avec une explication de la religion « personnelle », opium, illusion,

consolation futile de l'homme qui a mal à l'âme ; puis, projection de la conscience écrasée par le mal dans l'image du titan sadique. La haine des parents, la mort de Constance Chlore et de l'enfance, la haine et la violence de la guerre, l'absurde de la condition humaine, l'adultère, tout ce mal est indépassable. La conscience harmonieuse du monde de l'enfance et de l'amitié est vaincue par le mal. « Je hais. Où clouer ma haine ? A quoi fixer ma haine ?... Je hais, sans discernement, à la seconde, tout ce qui saisit mes sens ou mon imagination. Ne fondons pas la haine sur les données d'un bordereau ou d'une page d'histoire ; c'est une duperie. Mes amis, haïssons d'emblée ! ». Gloria est assassinée par Bérénice. Le mal triomphe. L'adultère a vaincu l'enfance. Les mammifères ont étouffé l'aigle.

Pas tout à fait. L'œuvre est pourtant là, réussie, ouverte, cohérente, nécessaire. Réjean Ducharme dépasse Bérénice en l'exprimant. Comme le disait Michel Van Schendel, il triomphe de sa haine en jouant avec elle. Sur l'échec de Bérénice, l'écrivain a bâti sa réussite, réussite précaire de l'œuvre d'art. Bérénice, l'avalée du titan, du mal ; l'enfance révoltée et offensée. Réjean Ducharme, son dactylo au bout du bras, continue de chercher à travers les jeux du langage, la liberté des jeux de son enfance.

ROBERT BARBERIS : Professeur à l'Ecole Normale S. Lambert.

Découper ici

ABONNEZ-VOUS À

Maintenant

(Formule d'abonnement au verso)

IMAGE

je cherche l'image je creuse l'image
qui me donnera vie elle n'est
pas encore venue je suis aux
aguets, inlassablement, d'heure en
heure

on marche en moi, on rit, on crie,
on se heurte aux portes, mais je
n'entends pas, je suis distrait des
rapports quotidiens, je me suis fait
familier d'un long rêve éveillé

je dors à portée des choses tout
est obscur maintenant, donné comme
au centre du soleil (d'où l'on sait
que l'astre est noir)

dans mon cerveau les rues se dé-
payent, les maisons les villes la
ville montréal l'étrangère l'américaine
la maussade la grise

un orme tout empoussiéré meurt
dans juillet meurt dans l'exaspéra-
tion meurt en moi qui le regarde...
peut-on avoir le regard aussi vague
que je

PAUL CHAMBERLAND, *L'in-
vivable*, poème, Ed, parti pris,
Montréal, 1967, pp. 53-54

BONNIE AND CLYDE

JACQUES LAMOUREUX

Une œuvre de grande qualité

Non seulement le cinéma américain regorge d'histoires de gangsters, mais c'est un genre cinématographique autochtone à ce pays, tout comme le western et la comédie musicale. *Bonnie and Clyde* est un film de gangsters, mais c'est aussi plus que cela. En premier lieu, c'est une œuvre.

Je ne comprends pas les personnes qui, ayant une vaste connaissance du cinéma, refusent d'admettre que, sur le plan cinématographique, *Bonnie and Clyde* soit une œuvre parfaite. Ce film a le rare bonheur d'offrir de nombreuses qualités individuelles qui, une fois ajoutées les unes aux autres, forment un ensemble complet, homogène, d'une poignante beauté. Il arrive souvent que de bons éléments isolés, une fois additionnés, ne produisent pas une once de qualité. Ici, c'est le contraire : le tout est beaucoup plus fort que la somme des parties ; ces éléments se sont fusionnés pour créer un corps unifié. Aussi est-il un peu oiseux de prétendre étudier isolément la rigueur du scénario, la variété du découpage technique, la qualité de l'interprétation, la nervosité du montage, l'efficacité de la trame sonore, la justesse des costumes et des accessoires, etc. Non seulement chacun de ces « départements » est-il dirigé avec maîtrise, mais l'ensemble possède un ton, un climat, un style, qualités qui font souvent défaut à ce genre de films.

Penn n'est pas un réalisateur anonyme : le regard qu'il jette sur son sujet est imprégné de sa personnalité : tout au long des séquences, on sent la présence d'un auteur qui maîtrise tous ses moyens et qui réussit à imprimer sa griffe sur le moindre détail, tel Van Gogh peignant une chaise ou une paire de souliers.

films se réfèrent directement à des personnages qui ont véritablement existé : Billy the Kid, Helen Keller et Bonnie Parker et Clyde Barrow ; mais Penn ne prétend nullement faire de l'histoire. Il s'inspire de ces êtres qui ont réellement vécu ; ensuite, il crée des œuvres de fiction, des films romancés qui ne reconstituent pas les événements avec une minutie historique, mais qui s'attachent plus à évoquer une époque, un climat psychologique et social, une façon de voir la vie. Il puise ses sujets dans le folklore américain : partant, ses films sont typiquement « made in USA » et leurs univers ne se conçoivent pas ailleurs qu'au pays de l'Oncle Sam.

Un film controversé

Depuis le soir de sa première mondiale, au Festival du film de Montréal en août dernier, *Bonnie and Clyde* a suscité la controverse. Les critiques de cinéma sont loin de faire l'unanimité : certains le portent aux nues, d'autres le honnissent. Son accueil par la presse américaine influente (*New York Times*, *Time*, *Newsweek*) fut si négatif que la Warner Brothers refusa de le présenter au Festival de Venise, craignant un second éreintement !

Mais le public payant, celui qui se moque bien de ce que pense les journaux et revues, courut voir le film — et court encore puisque le film est un succès commercial fulgurant. Fait plutôt inusité, *Time* et *Newsweek* firent de l'auto-critique dans la plus pure tradition Mao ! Depuis sa sortie, le film prend une importance « sociologique » considérable : la mode (masculine et féminine), la publicité, les compositeurs de rengaines populaires s'inspirent du film. *Bonnie and Clyde* est un film important : *Bonnie and Clyde* n'est pas un film comme les autres.



Arthur Penn, le réalisateur de *Bonnie and Clyde*, n'est pas un réalisateur prolifique : seulement cinq longs métrages en dix ans. La quantité n'y est peut-être pas, mais la qualité est au rendez-vous. Sur les cinq films, trois sont vraiment exceptionnels : *The Left Handed Gun* (Le Gaucher) dans lequel Paul Newman campe un Billy the Kid non conventionnel ; *The Miracle Worker* (Miracle en Alabama) retrace la jeunesse d'Helen Keller, cette petite fille sourde, muette et aveugle ; et enfin *Bonnie and Clyde*, évocation du climat des années qui suivirent la dépression. Quant à *Mickey One*, c'est une méditation éminemment personnelle bien qu'à demi réussie. Reste *The Chase* (La Poursuite impitoyable), un échec « hollywoodien ».

Arthur Penn est un réalisateur on ne peut plus étatsunien. Son sujet c'est l'« homo americanus ». Trois de ses

LE MEURTRE

La violence n'est pas absente des œuvres littéraires québécoises. Déjà, notre premier roman peignait des scènes macabres où le meurtre n'était pas exclus. L'auteur était d'ailleurs conscient de la portée universelle des faits qu'il décrivait. Ce début du chapitre troisième en fait foi :

Je conçois bien que l'espagnol vindicatif surprenne son ennemi au détour sombre d'une forêt et lui plonge son poignard dans le cœur ; que le corse sauvage attende sur le bord d'un ravin l'objet de sa vendette, et, d'un coup de sa carabine, l'étende à ses pieds ; que l'impétueuse italienne porte un stilet à sa jarretière et perce le sein d'un amant infidèle ; il y a quelque chose d'émouvant dans leur action. Le premier appelle sa vengeance « le plaisir des dieux », et dit avec le poète anglais que « c'est une vertu ». Le second a une dette sacrée à payer : son père peut-être la lui a laissée ! La troisième a son excuse dans la passion la plus puissante du cœur humain, l'amour, source de tant d'erreurs. Elle ne conçoit pas qu'on puisse aimer et supporter de l'indifférence ; elle veut que le jeune anglais, aux cheveux blonds, boive la coupe des passions, comme elle, fille du midi, à la longue chevelure noire, à l'âme du feu !... Mais ce que je ne puis concevoir et ce qui répugne à la raison, c'est qu'un être, auquel on ne peut refuser le nom d'homme, puisse s'abreuver du sang de son semblable pour un peu d'or...

Sur les bords de la charmante rivière des Trois-Saumons, est une jolie maison de campagne, peinte en rouge, qui touche, du côté sud, à la voie publique et, du côté nord, au fleuve Saint-Laurent ; les arbres qui la couvrent de leur feuillage, sur le devant, invitent maintenant le voyageur fatigué à se reposer ; car c'est à présent une auberge. Autrefois ce fut la demeure d'un assassin, et ses murs, maintenant si propres et si blancs, ont été rougis du sang du malheureux qu'un destin fatal avait conduit sous son toit.

Au temps dont je parle, elle était occupée par Joseph Mareuil, homme chez lequel deux passions seulement s'étaient concentrées ; l'une qui n'a de nom que chez la brute, et l'autre, celle du tigre : la soif du sang.

PH.-AUBERT DE GASPÉ, *Le chercheur de trésor* (ou *L'Influence d'un livre*), roman, 1837, Réédition-Québec, Montréal, 1968, pp. 15-16.

Violence gratuite ?

Ceux qui n'aiment pas le film l'accusent de n'être qu'un autre film de gangster américain où il y a une surabondance de violence, même de la complaisance dans l'expression de cette violence. Il y a de la violence dans *Bonnie and Clyde*, j'en conviens ; il y en a même beaucoup. Mais, il existe plusieurs manières de présenter la violence au cinéma et il faut savoir différencier. Il y a la violence gratuite de films aussi vides que *Hell's Angels* et compagnie ; il y a la violence sadique genre *The Penthouse* ; il y a la cruauté des récents westerns tournés en Italie (*A Fistfull of Dollars*, *For a Few Dollars More*, *The Good, the Bad and the Ugly*), il y a la série des James Bond qui utilise la violence-qui-rapporte-des-gros-sous.

Une société de violence

Dans *Bonnie and Clyde*, c'est autre chose. Il faut replacer, voir les choses dans leur contexte. Laissons parler Penn, lors de la conférence de presse donnée à Montréal en août (*Positif* no 89) : ... « ces populations rurales souffraient des affres de la dépression, qui se traduisaient par le déracinement des familles, la saisie des fermes et des maisons sous l'effet de la mainmise des banques représentée en partie par la police. Dans le contexte de notre film, *Bonnie et Clyde* furent poussés à jouer un rôle qui fit d'eux des héros populaires — des violateurs du statu quo. Des vengeurs du peuple. Et, dans ce contexte, on se fait leur « supporter » et, nous-mêmes, nous nous trouvons hélas, pour défendre une cause relativement bonne, être les « supporters » de gens qui, dans le cadre de cette bonne cause, sont appelés à commettre des actes de violence qui nous inspirent de la répulsion »...

« A propos de *Bonnie and Clyde* et de mes autres films (*The Left Handed Gun*, *The Miracle Worker*, *Mickey One*, *The Chase*), je voudrais dire qu'à mon avis la violence fait partie du caractère de l'Amérique. Cela a commencé avec le western, la « frontière ». L'Amérique est un pays où les gens réalisent leurs idées par des moyens violents — nous n'avons pas de tradition de persuasion, d'idéalisme, ni de légalité ».

« Regardons les choses en face : Kennedy a été abattu. Nous sommes au

Vietnam, à abattre des gens et à nous y faire abattre. De toute ma vie, je n'ai connu aucun moment où nous ayons cessé de faire la guerre. Les gangsters étaient tout-puissants quand j'étais jeune ; j'ai fait la guerre à dix-huit ans, puis il y a eu la Corée, et maintenant le Vietnam. Nous vivons dans une société de violence. Ce n'est pas la Grèce, ce n'est pas Athènes, ce n'est pas la Renaissance — c'est la société américaine, et je la définirai en disant qu'elle est violente. Pourquoi ne pas faire de films là-dessus ? »

« On ne peut pas, je pense, poser en a priori que, parce que j'ai de fortes tendances pacifistes, je dois me contenter de montrer des comportements pacifistes. Je pense que ce serait de l'hypocrisie. En fait, mon caractère (ou ma nature) pacifiste me rend peut-être plus profondément sensible à la violence mise en œuvre chez l'homme, et en somme, elle ne m'en intéresse que davantage. Je me trouve contraint de l'expliquer — de m'occuper d'elle. C'est peut-être que je suis un lâche : je veux dire que je ne commettrais aucune de ces actions — je n'aime pas me battre — mais le spectacle d'un combat m'intéresse ».

Critiques : rectifiez votre tir !

D'ailleurs, puisqu'il s'agit dans ce film de vols de banque, ouvrons les journaux montréalais et force nous est de constater qu'il ne se passe pratiquement pas une seule journée où il n'y a pas un vol de banque (sinon deux ou trois en l'espace de quelques heures).

Je suis surpris de l'acharnement avec lequel les détracteurs de *Bonnie and Clyde* s'en prennent à ce film ; ils auraient parfaitement raison, et je partagerais leur opinion, s'ils s'attaquaient à des films de niveau Z, œuvres bêtes, laides, inutiles, méchantes. Ce contingent de films crapuleux qui distillent une violence gratuite et s'avèrent de formidables navets. Qu'arrive un film important par son sujet, par sa facture, comme *Bonnie and Clyde*, on l'éreinte ; que faisait-on au temps de *The Dirty Dozen* ? Pourquoi choisit-on une grande œuvre pour déverser sa bile alors que tant de productions exploitent le thème de la violence avec sensation, mauvais goût, complaisance, grossièreté et sadisme, dont le prototype pourrait être ces *Wild Angels* (Les Anges sauvages) de Roger Corman ?

Un navet : Wild Angels

Wild Angels est pour moi la quintessence du vide : en effet, ce film n'est rien, à tout point de vue (scénario, réalisation, interprétation, couleurs, photographie, etc.). De plus, à aucun niveau, il ne retient l'intérêt : ce n'est ni une bonne histoire, ni un documentaire, ni un constat social ou psychologique, ni une dénonciation, ni une critique, ni une satire. Ce n'est rien. Rien. Un amas de grossièretés, de sacrilèges, de scènes provocantes faites uniquement pour choquer. On sent que le réalisateur exploite un sujet populaire : les motocyclistes déchaînés qui saccagent tout sur leur passage. L'auteur n'a pas « traité » son sujet : il l'offre tout crû à son public avide de sensations fortes, de viols, de scènes « sexy », de sang. Il ne l'a pas transformé pour en faire une « œuvre », il n'offre aucun point de vue, aucune optique (celle qu'il voudra !) et ce n'est même pas un document. Que l'on ne vienne pas dire que c'est le sujet, rude et brutal, qui exigeait une telle présentation. Cela n'a aucun rapport. La preuve c'est que Lazlo Benedek a tourné un très bon film sur le même sujet *The Wild One*. Il y a tout de même une différence entre Simenon et *Allô Police* !

Situer l'œuvre dans son contexte

Bonnie and Clyde, de par le talent combiné de ses scénaristes et de son réalisateur, nous offre des personnages humains qui ont une existence autonome dans un contexte social très précis qui détermine leur comportement. L'automobile, spécialement le modèle V-8 de Ford en 1932 qui pouvait surpasser en vitesse les autos des polices locales, remplaça le cheval comme symbole du hors-la-loi. Ce fut la naissance des « gangs ». Le cow-boy de l'Ouest devient gangster. Ajouter à cela : une certaine apathie du public du moins au début, le développement urbain, le perfectionnement des armes à feu et vous avez la naissance du « crime organisé ».

C'est cette époque, ce climat de stagnation et d'insécurité qu'a voulu décrire Penn. Écoutons-le encore : « *Ma conception du film est en grande partie fondée sur la notion d'ironie. Très souvent, je fais un plan afin d'induire le public à croire une chose, et au plan suivant, je renverse cette certitude. Par exemple, au début du film, lorsque le fermier arrive et déclare que la banque lui a enlevé sa maison, Bonnie et Clyde*

savent qu'ils sont des voleurs, mais ils ne savent pas encore de quoi ni pour quoi. A la fin de la scène donc, nous avons un gros plan de Warren Beatty qui dit : « Nous volons des banques ». C'est là qu'il se rend compte de ce qu'il veut faire après l'avoir fait, après coup. C'est comme si soudainement il disait : « J'ai découvert ma cause, maintenant je suis un voleur de banques, je sais ce que j'ai à faire ». L'idée générale de « Bonnie and Clyde » était de parler d'une intelligence très obscure, pas de quelqu'un de fin ou de complexe. C'est quelqu'un qui a un grand désir d'action mais qui ne sait pas très bien de quelle action ni pourquoi. Je voulais par contraste montrer aussi que les autres personnes étaient, elles, paralysées par la dépression, comme lors de la scène du camp, à la fin : il y a une sorte de stylisation dans l'immobilité, les autres sont atrophiés, figés, seuls Bonnie et Clyde sont en mouvement, ils fonctionnent, peut-être pour des motifs idiots, auto-destructifs, mais ils agissent ». (Cahier du cinéma, no 196).

La violence dans *Bonnie and Clyde* a donc un sens, comme d'ailleurs dans les autres films de Penn. La rafale de balles qui criblent les corps de Clyde et de Bonnie rappelle la scène de *Miracle Worker* où Anne Bancroft essaie d'apprendre à Helen Keller comment se comporter à table, et la scène de *The Chase* quand Marlon Brando veut éviter que la foule ne lynche un prisonnier. Ou cette autre, dans *The Left Handed Gun*, quand Paul Newman accumule meurtres sur meurtres pour venger la mort d'un rancher qui l'avait recueilli. Dans tous ces exemples, la violence est justifiée et traitée avec maîtrise par Penn. La violence, tout comme l'érotisme, est affaire de style : d'un côté il y a *Seventeen*, *I a Woman*, *Chaleurs d'été*, de l'autre il y a *les Amants*, *Hiroshima mon amour*, *Une femme mariée*.

Un cinéma qui fait mal

Si, en sortant du cinéma, certaines gens sont choquées par la virulence de *Bonnie and Clyde*, je pense que cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'ils ont été surpris, qu'ils ne s'attendaient pas à ce paroxysme final ; le film commence sur un ton badin, voire burlesque, bifurque vers le drame et se termine tragiquement. On n'accepte pas que ce qui a débuté comme un jeu, un amusement, débouche soudainement sur l'angoisse.

Quand ce même public achète son billet pour voir *Goldfinger*, *Ça va barder* ou *Lemmy pour les dames*, il sait qu'il y aura de la violence. En fait, il vient quérir sa ration (hebdomadaire ou mensuelle) de cruauté, de sadisme, de violence. Il paie pour se défouler, s'amuser. Quand ce même public franchit la porte d'entrée du cinéma où est projeté *Bonnie and Clyde*, il s'attend vaguement à une autre mouture d'un genre qu'il connaît. Surprise : ce ne sont plus les exploits d'un héros connu, mythifié et catalogué, (James Bond l'agent 007 ou Lemmy Cautious), mais des êtres humains qui sont devenus voleurs de banques, tueurs dans des circonstances où la société est jusqu'à un certain point responsable de cet état de choses. Cette constatation n'est guère rassurante. Cela dépasse de beaucoup l'« entertainment ». C'est un cinéma qui dérange, qui fait mal.

JACQUES LAMOUREUX : Attaché aux Services de publicité de Radio-Canada.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ

DE L'ORDRE DOMINICAINE

PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :

V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :

PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
ANDRÉ CHARBONNEAU
LOUIS RACINE, O. P.
YVES GOSSELIN, O. P.

distributeur :

LES DISTRIBUTIONS ÉCLAIR LTÉE
Tél. : 353-6060

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,
2715, Chemin Côte-St-Catherine,
Montréal-26, P. Q.

Tél. 739-2758

N. B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

PAS LE TEMPS
DE TOUT LIRE?

LISEZ TOUJOURS

SEPT-JOURS

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
QUI RENSEIGNE SUR **TOUT**

abonnement d'essai: 30 numéros pour \$3.97

écrivez à Sept-Jours
1500, rue Stanley
Montréal 2

on accepte
les commandes téléphoniques
(à facturer)
842-4162

